

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 04912

Numéro SIREN : 884 297 631

Nom ou dénomination : 73 STRINGS

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2023 sous le numéro de dépôt 34628

73 STRINGS

Société par actions simplifiée

Simplified joint stock company

Au capital de 380.186,70 euros

With a share capital of 380,186.70 euros

Siège social : 176 avenue Charles de Gaulle, 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex

Registered office: 176 avenue Charles de Gaulle, 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex

RCS Nanterre 884 297 631

(la "**Société**")

(the "**Company**")

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIÉS DU 14 JUIN 2023

MINUTES OF THE DELIBERATIONS OF THE EXTRAORDINARY GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS OF 14 JUNE 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Year two thousand and twenty-three

Le 14 juin,

On 14 June,

A 15 heures,

At 3 PM,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale, conformément à l'article 20 des statuts de la Société (l'"**Assemblée Générale**").

*The shareholders of the Company met in a general meeting, in accordance with article 20 of the articles of association of the Company (the "**General Meeting**").*

Il a été établi une feuille de présence qui fait état des associés présents ou représentés.

An attendance sheet was established and shows the shareholders present or represented.

L'Assemblée Générale est présidée par Abhishek Pandey, en sa qualité de président de la Société (le "**Président**").

*The General Meeting is chaired by Abhishek Pandey, in his capacity as president of the Company (the "**President**").*

Yann Magnan est désigné en qualité de secrétaire.

Yann Magnan is appointed as secretary.

La feuille de présence est certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 3.529.823 actions sur la totalité des 3.801.867 actions ayant le droit de vote.

The attendance sheet, certified as accurate by the members of the board, shows that the shareholders present or represented own 3,529,823 shares out of the total of 3,801,867 shares with voting rights.

L'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

The General Meeting is regularly constituted and can validly deliberate.

Le Président met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

The President provides to the members of the General Meeting:

- une copie de la lettre de convocation adressée aux associés ;
a copy of the convening notice addressed to the shareholders;
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés ;
the attendance sheet, the powers of the represented shareholders and the list of shareholders;
- un exemplaire des statuts de la Société ;
a copy of the articles of association of the Company;
- le texte du projet des résolutions soumises à l'assemblée ;
the text of the proposed resolutions presented to the assembly;
- le rapport du Président sur les présentes résolutions ;
the report of the President on the present resolutions;
- un exemplaire du projet de statuts modifiés (les "**Statuts Modifiés**") ; et
*a copy of the amended articles of association (the "**Amended Articles**") ; and*
- les rapports du commissaire aux comptes ad hoc.
the reports of the ad hoc statutory auditor.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions statutaires ont été adressées aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites propositions.

The President declares that all documents and information required by statutory provisions have been addressed to the shareholders or held at their disposition at the registered office for the prescribed period of time.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

The General Meeting acknowledges this declaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

The President recalls that the General Meeting is called to resolve on the following agenda:

1. Désignation d'un commissaire aux comptes ad hoc en application de l'article L. 225-138 du Code de commerce ;
Appointment of an ad hoc statutory auditor in accordance with article L. 225-138 of the French Commercial Code;
2. Augmentation du capital social de la Société en numéraire d'un montant nominal total de 166.559,90 euros par émission de 1.665.599 actions ordinaires nouvelles, auxquelles seront attachées 1.665.599 bons de souscription d'actions (l'"**Augmentation de Capital**") ;
*Increase of the share capital of the Company in cash for a total nominal amount of 166,559.90 euros by issuance of 1,665,599 new ordinary shares, to which 1,665,599 warrants will be attached (the "**Share Capital Increase**") ;*
3. Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de bénéficiaires dénommés ;
Cancellation of the preferential subscription right in favour of designated beneficiaries;
4. Délégation de compétence au Président et au Directeur Général à l'effet d'attribuer 523.825 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « **BSCPE** ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit d'une catégorie de personnes ;
*Delegation of authority to the President and the Managing Director to allocate 523,825 founder's share warrants (the "**BSCPE**") with cancellation of the preferential subscription right of the shareholders in favour of a category of persons;*

5. Délégation de compétence au Président et au Directeur Général à l'effet d'émettre 523.825 bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit d'une catégorie de personnes ;
*Delegation of authority to the President and the Managing Director to issue 523,825 common share purchase warrants (the "**BSA**") with cancellation of the preferential subscription right of shareholders in favour of a category of persons;*
6. Autorisation au Président et au Directeur Général à l'effet de consentir 523.825 options de souscription ou d'achat d'actions de la Société (les « **SO** »), conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, emportant renonciation des associés à leur droit préférentiel de souscription ;
*Authorisation to the President and the Managing Director to grant 523,825 options to subscribe or purchase company shares (the "**SO**"), in accordance with the provisions of articles L. 225-177 et seq. of the French commercial code, entailing the waiver by the shareholders of their preferential subscription right;*
7. Fixation des limitations globales du montant des émissions et attributions susceptibles d'être effectuées en vertu des 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} résolutions susvisées ;
Determination of the overall limits on the amount of issues and allocations that may be made pursuant to the 4th, 5th and 6th resolutions referred to above;
8. Délégation de compétence au Président à l'effet de procéder à une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
Delegation of authority to the President for the purpose of carrying out a capital increase carried out under the conditions provided for in articles L. 3332-18 and following of the French labour code, with cancellation of the preferential subscription right of the shareholders in favour of the members of a company savings plan established in application of articles L. 3332-1 and following of the French labour code;
9. Annulation des 748.522 bons de souscription d'actions attachés aux actions ordinaires émises en date du 20 janvier 2021 (les "**BSA Ratchet**") ;
*Cancellation of the 748,522 share purchase warrants attached to the ordinary shares issued on 20 January 2021 (the "**Ratchet Warrants**");*
10. Ratification de toutes les conventions réglementées passées ;
Ratification of all past related parties agreements;
11. Ratification par les associés de l'émission de BSA-2 and BSA-6 en date du 17 septembre 2021 ;
Ratification by the shareholders of issuance of BSA-2 and BSA-6 dated 17 September 2021;
12. Constatation de la démission de Abhishek Pandey de ses fonctions de président de la Société et désignation de 13519384 Canada Inc. en qualité de nouveau président ;
Acknowledgement of the resignation of Abhishek Pandey from his functions as president of the Company and appointment of 13519384 Canada Inc. as new president;
13. Constatation de la démission de Yann Magnan de ses fonctions de directeur général de la Société et désignation de YM Conseils en qualité de nouveau directeur général ;
Acknowledgement of the resignation of Yann Magnan from his functions as managing director of the Company and appointment of YM Conseils as new managing director;
14. Refonte des statuts de la Société et adoption du projet de Statuts Modifiés ;
Revision of the articles of association of the Company and adoption of the draft Amended Articles;

15. Nomination des premiers membres et premiers censeurs du comité de supervision ; et
Appointment of the first members and first observers of the supervisory board; and

16. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
Powers to accomplish formalities.

L'Assemblée Générale prend alors les résolutions suivantes :
The General Meeting then takes the following resolutions:

PREMIERE RESOLUTION FIRST RESOLUTION

Désignation d'un commissaire aux comptes ad hoc en application de l'article L. 225-138 du Code de commerce

Appointment of an ad hoc statutory auditor in accordance with article L. 225-138 of the French Commercial Code

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'adoption des résolutions de nature ordinaire,

The General Meeting, ruling under the conditions of quorum and majority required for the adoption of resolutions of an ordinary nature,

Après en avoir délibéré et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,

After having deliberated and in accordance with the provisions of article L. 227-9-1 of the French Commercial Code,

Décide de nommer un commissaire aux comptes ad hoc conformément à l'article L. 225-138 II du Code de commerce.

Decides to appoint an ad hoc statutory auditor in accordance with article L. 225-138 II of the French Commercial Code.

En conséquence, l'Assemblée Générale désigne la société JPMG, société à responsabilité limitée dont le siège est situé 23 rue Pasteur, 92380 Garches, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 489 114 314, représentée par Mathilde Girard, en qualité de commissaire aux comptes ad hoc dans le cadre des opérations envisagées par l'Assemblée Générale au titre des résolutions suivantes.

Consequently, the General Meeting appoints the company JPMG, a French société à responsabilité limitée which registered office is located 23 rue Pasteur, 92380 Garches, registered with the Trade and Companies Registry of Nanterre under number 489 114 314, represented by Mathilde Girard, as ad hoc statutory auditor in the context of the transactions envisaged by the General Meeting under the following resolutions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

This resolution is adopted unanimously by the shareholders present or represented.

DEUXIEME RESOLUTION SECOND RESOLUTION

Augmentation du capital social de la Société en numéraire d'un montant nominal total de 166.559,90 euros par émission de 1.665.599 actions ordinaires nouvelles, auxquelles seront attachées 1.665.599 bons de souscription d'actions (l'"**Augmentation de Capital**")

*Increase of the share capital of the Company in cash for a total nominal amount of 166,559.90 euros by issuance of 1,665,599 new ordinary shares, to which 1,665,599 warrants will be attached (the "**Share Capital Increase**")*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'adoption des résolutions de nature extraordinaire,
The General Meeting, ruling under the conditions of quorum and majority required for the adoption of resolutions of an extraordinary nature,

Connaissance prise du rapport du Président et après avoir constaté que le capital social de la Société est entièrement libéré,
Having taken knowledge of the report of the President and after having acknowledged that the share capital of the Company is fully paid-up,

Conformément aux articles L. 225-129, L. 225-135 et L. 225-138 du code de commerce,
In accordance with articles L. 225-129, L. 225-135 and L. 225-138 of the French Commercial Code,

Sous la condition suspensive de l'adoption de la troisième résolution,
Subject to the condition precedent of the adoption of the third resolution,

Décide d'augmenter le capital social d'un montant nominal de 166.559,90 euros, par l'émission de 1.665.599 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, auxquelles seront attachés 1.665.599 bons de souscription d'actions, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de 9.254.740,79 euros, soit un prix total d'émission de 9.421.300,69 euros pour l'intégralité des 1.665.599 actions ordinaires nouvelles à bons de souscription d'actions (dites "**ABSA**"),

Decides to increase the share capital by a nominal amount of 166,559.90 euros, through the issuance of 1,665,599 new ordinary shares with a nominal value of 0.10 euro each, to which will be attached 1,665,599 share warrants, and an issue premium of a total amount of 9,254,740.79 euros, i.e. a total issue price of 9,421,300.69 euros for all the 1,665,599 new ordinary shares with share warrants (referred to as "**ABSA**"),

Décide que les 1.665.599 BSA attachés aux 1.665.599 actions ordinaires nouvelles seront dénommés "BSA Ratchet" et auront les caractéristiques suivantes :

Decides that the 1,665,599 share warrants attached to the 1,665,599 new ordinary shares will be named "Ratchet Warrants" and will have the following characteristics:

- (1) les BSA Ratchet pourront être exercés à tout moment dès l'instant où la Société procéderait à l'émission de nouvelles actions ou autres valeurs mobilières libérables en numéraire ou en nature, y compris, le cas échéant, par voie de compensation de créances et donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la Société (exception faite de l'exercice des bons de souscription d'actions, des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ou des options de souscription d'actions déjà émis par la Société ou à émettre dans le cadre des 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} résolutions ci-dessous), et où la valeur d'une action de la Société retenue afin de réaliser l'émission considérée, que ce soit à titre de valeur ou de prix d'échange, de conversion, de remboursement ou de souscription, s'établirait à un niveau inférieur à 5,6564 euros, prime d'émission incluse (ci-après l'"**Emission**").

*the Ratchet Warrants may be exercised at any time as soon as the Company issues new shares or other securities that may be paid up in cash or in kind, including, where applicable, by offsetting receivables and giving access, immediately or in the future, to a portion of the Company's share capital (with the exception of the exercise of the share warrants (BSA), the founders share warrants (BSPCE) or the stock options already issued by the Company or to be issued under the 4th, 5th and 6th resolutions below), and where the value of a share of the Company retained in order to carry out the issue in question, whether as a value or as an exchange, conversion, redemption or subscription price, would be less than 5.6564 euros, issue premium included (the "**Issue**").*

- (2) dans l'hypothèse de réalisation d'une Emission, chaque BSA Ratchet donnera à son titulaire le droit de souscrire, à leur valeur nominale de 0,10 euro par action nouvelle, un nombre "N" d'actions ordinaires nouvelles de la Société (arrondi au quatrième chiffre après la virgule le plus proche en tant que de besoin), dans la limite de 5 actions ordinaires par BSA Ratchet, tel que :

in the event of the completion of an Issue, each Ratchet Warrant will give its holder the right to subscribe, at their nominal value of 0.10 euro per new share, for a number "N" of new ordinary shares of the Company (rounded to the fourth figure after the nearest comma as needed), within the limit of 5 ordinary shares per Ratchet Warrant, such as :

$$N = \left(\frac{P1 - Pm}{Pm - VN} \right)$$

Dans lequel :

In which:

« **P1** » désigne 5,6564 euros,

"P1" means 5.6564 euros,

« **VN** » désigne la valeur nominale des actions de la Société à la date considérée (sous réserve du cas de réduction de capital motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions susvisé),

"VN" means the nominal value of the shares of the Company as at the relevant date (subject to the case of reduction of capital due to losses by way of reduction of the nominal value of shares referred to above),

« **Pm** » est égal à :

"Pm" is equal to:

$$Pm = \frac{(P1 \times N1) + (N2 \times P2) + \dots + (Ni \times Pi)}{N1 + N2 + \dots + Ni}$$

où :

where:

« **N1** » est égal au nombre total d'actions dans la Société, sur une base pleinement diluée, suite à l'Augmentation de Capital,

"N1" is equal to the total number of shares in the Company, on a fully diluted basis, following the Share Capital Increase,

« **P2** » est égal au prix par action fixé dans le cadre de la première Emission qui suivra la présente résolution,

"P2" is equal to the price per share set for the first Issue following this resolution,

« **N2** » est égal au nombre d'actions émises ou, dans l'hypothèse où l'Emission consisterait en l'émission de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital (sous réserve des exceptions visées au (1) ci-dessus), susceptibles d'être émises, dans le cadre de la première Emission qui suivra la présente résolution,

"N2" is equal to the number of shares issued or, if the Issue consists in the issue of securities giving future access to the capital (subject to the exceptions referred to in (1) above), likely to be issued in the context of the first Issue following this resolution,

« **Pi** » est égal au prix par action fixé dans le cadre de la dernière Emission réalisée avant l'exercice des BSA Ratchet,

"Pi" is equal to the price per share set in the last issue before the exercise of the Ratchet Warrants,

« **Ni** » est égal au nombre d'actions émises ou, dans l'hypothèse où l'Emission consisterait en l'émission de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital (sous réserve des exceptions visées au (1) ci-dessus), susceptibles d'être émises dans le cadre de la dernière Emission réalisée avant l'exercice des BSA Ratchet,

"Ni" is equal to the number of shares issued or, if the Issue consists in the issue of securities giving future access to the share capital (subject to the exceptions referred to in (1) above), likely to be issued in the context of the last Issue carried out prior to the exercise of the Ratchet Warrants,

étant précisé que :
it being specified that:

les chiffres ci-dessus seront ajustés pour tenir compte de tout regroupement ou division de la valeur nominale des actions de la Société (ou autres opérations équivalentes) qui surviendrait postérieurement à l'émission des ABSA.

the above figures will be adjusted to take account of any consolidation or division of the nominal value of the Company's shares (or other equivalent transactions) that may occur after the issue of the ABSA.

N sera arrêté à quatre chiffres après la virgule et, dans l'hypothèse où N comprendrait plus de quatre chiffres après la virgule, la quatrième décimale (« T ») sera arrondie par application des règles suivantes :

N shall be stopped at four decimal places and, in the event that N includes more than four decimal places, the fourth decimal place ("T") shall be rounded off by applying the following rules:

- (a) lorsque la cinquième décimale est supérieure à 5, T sera égale à la décimale qui lui est immédiatement supérieure ;
where the fifth decimal place is greater than 5, T shall be equal to the decimal place immediately above it ;
- (b) lorsque la cinquième décimale est inférieure ou égale à 5, T demeurera inchangée.
when the fifth decimal place is less than or equal to 5, T will remain unchanged.

Il est en outre précisé que :
it is further specified that:

- dans l'hypothèse où l'Emission consisterait en l'émission d'actions, « Pi » sera égal au prix de souscription unitaire desdites actions, prime d'émission incluse, et « Ni » sera égal au nombre total d'actions ainsi émises dans le cadre de Emission,
in the event where the Issue consists in the issue of shares, "Pi" shall be equal to the unit subscription price of such shares, including the issue premium, and "Ni" shall be equal to the total number of shares so issued in the context of the Issue,
- dans l'hypothèse où l'Emission consisterait en l'émission de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital, « Pi » sera déterminé en divisant (x) le montant total des souscriptions liées à l'Emission augmenté, le cas échéant, des sommes que devront acquitter les titulaires desdites valeurs mobilières afin d'obtenir des actions par souscription ou conversion desdites valeurs mobilières par (y) le nombre d'actions que les titulaires desdites valeurs mobilières pourront obtenir sur conversion ou exercice desdites valeurs mobilières (sans toutefois tenir compte des actions que lesdits titulaires pourraient obtenir sur exercice de bons de souscription ayant une finalité similaire à celle des BSA Ratchet et, s'il s'agit d'actions de préférence, des ajustements futurs possibles lors de leur conversion en actions de préférence dont la finalité serait similaire à celle des BSA Ratchet),
in the event where the Issue consists in the issue of securities giving future access to the capital, "Pi" shall be determined by dividing (x) the total amount of subscriptions relating to the Issue plus, where applicable, the amounts to be paid by the holders of the said securities in order to obtain shares by subscription or conversion of the said securities by (y) the number of shares that the holders of said securities may obtain upon conversion or exercise of said securities (without, however, taking into account the shares that said holders may obtain upon exercise of warrants having a purpose similar to that of the Ratchet Warrants and, in the case of preference shares, the possible future

adjustments upon their conversion into preference shares having a purpose similar to that of the Ratchet Warrants),

Le fait, pour tout titulaire de BSA Ratchet de ne pas exercer immédiatement tout ou partie de ses BSA Ratchet à l'occasion de la réalisation d'une Emission n'aura pas pour effet de rendre les BSA Ratchet non exercés caducs ni d'interdire l'exercice ultérieur de ces BSA Ratchet.

The fact that any holder of Ratchet Warrants does not exercise immediately all or part of its Ratchet Warrants at the time of the completion of an Issue will not have the effect of rendering the unexercised Ratchet Warrants null and void nor of prohibiting the subsequent exercise of these Ratchet Warrants.

La durée d'exercice des BSA Ratchet expirera à la date du cinquième (5^e) anniversaire de la présente Assemblée Générale, à minuit.

The exercise period of the Ratchet warrants will expire on the date of the fifth (5th) anniversary of this General Meeting, at midnight.

En outre, les BSA Ratchet seront automatiquement et de plein droit caducs dans l'hypothèse de l'admission des actions de la Société aux négociations sur un marché réglementé ou régulé de l'Union Européenne ou sur le Nasdaq National Market ou le New York Stock Exchange (une « **Introduction** »), la caducité des BSA Ratchet prenant effet dans ce cas immédiatement avant la première cotation desdites actions mais sous condition suspensive de la réalisation effective et définitive de ladite admission.

*In addition, the Ratchet Warrants will automatically and ipso jure lapse in the event of the admission of the Company's shares to trading on a regulated or regulated stock market in the European Union or on the Nasdaq National Market or the New York Stock Exchange (an "**Initial Public Offering**"), in which case the lapse of the Ratchet Warrants will take effect immediately prior to the first listing of said shares but subject to the condition precedent of the effective and definitive completion of said admission.*

Pour qu'un BSA Ratchet soit valablement exercé, la demande d'attribution d'actions (constituée par un bulletin de souscription) devra être adressée par lettre ou courrier recommandé avec avis de réception ou remis en main propre et parvenu à la Société au plus tard à la date du troisième anniversaire de la présente Assemblée Générale ou, si cette date lui est antérieure, au plus tard immédiatement avant l'Introduction (tel que ce terme est défini ci-dessus).

In order for a Ratchet Warrant to be validly exercised, the request for the allocation of shares (constituted by a subscription form) must be sent by letter or registered mail with acknowledgement of receipt or delivered by hand and must reach the Company at the latest on the date of the third anniversary of this General Meeting or, if this date is earlier, at the latest immediately before the Initial Public Offering (as defined above).

Lorsque le prix de souscription des actions sera libéré par virement bancaire, le prix de souscription devra être parvenu sur le compte de la Société au plus tard le jour de la réception de ladite demande de souscription.

When the subscription price of the shares will be paid by bank transfer, the subscription price must have reached the Company's account no later than the day of receipt of the said subscription request.

Chaque BSA Ratchet ne pourra être cédé qu'attaché à l'action au titre de laquelle il a été émis.

Each Ratchet Warrant may only be sold in connection with the share in respect of which it was issued.

L'application de la formule de détermination du nombre d'actions pouvant être souscrit sur exercice des BSA Ratchet pouvant faire apparaître des décimales (après application des règles d'ajustement de « N » prévues au paragraphe (ii) ci-dessus), tout titulaire de BSA Ratchet fera son affaire du regroupement des droits de souscription résultant de l'exercice de tout ou partie des BSA Ratchet qu'il détient et, au cas où ce regroupement ne donnerait

pas droit de souscrire un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur.

The application of the formula for determining the number of shares that may be subscribed for upon exercise of the Ratchet Warrants may result in the appearance of decimals (after application of the rules for adjusting "N" provided for in paragraph (ii) above), any holder of Ratchet Warrants will be responsible for the consolidation of the subscription rights resulting from the exercise of all or part of the Ratchet Warrants that it holds and, in the event that this consolidation does not give the right to subscribe for a whole number of shares, this number will be rounded down to the next whole number.

Une fois survenue une Emission, chaque BSA Ratchet ne pourra être exercé qu'une fois.
Each Ratchet Warrant may only be exercised once after the occurrence of an Issue.

Les BSA Ratchet sont émis sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte au nom du titulaire.

The Ratchet Warrants are issued in registered form and will be registered in the name of the holder.

Les nouvelles actions remises au souscripteur lors de l'exercice des BSA Ratchet seront soumises à toutes les dispositions statutaires, porteront jouissance dès leur création et auront droit au dividende versé, le cas échéant, au titre de l'exercice en cours lors de leur souscription.

The new shares delivered to the subscriber during the exercise of the Ratchet warrants will be subject to all statutory provisions, will carry dividend rights as from their creation and will be entitled to the dividend paid, if any, for the current financial year at the time of their subscription.

Décide que les BSA Ratchet pourront donner, le cas échéant, droit à la souscription d'un nombre maximum de 8.327.995 actions ordinaires nouvelles à leur valeur nominale, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 832.799,50 euros.

Decides that the Ratchet Warrants may give entitlement to subscribe for a maximum of 8,327,995 new ordinary shares at their nominal value, representing a maximum nominal capital increase of 832,799.50 euros.

Rappelle, en tant que de besoin, qu'en application de l'article L. 228-91 et L. 225-132 du Code de commerce, l'émission des ABSA emporte au profit des titulaires de BSA Ratchet renonciation des associés à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les BSA Ratchet pourraient donner droit,

Recalls, as necessary, that pursuant to articles L. 228-91 and L. 225-132 of the French Commercial Code, the issue of the ABSA entails the waiver by the shareholders of their preferential subscription right to subscribe for ordinary shares to which the Ratchet Warrants may entitle them.

Décide que la souscription auxdites 1.665.599 ABSA sera reçue au siège social à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2023, par la remise d'un bulletin de souscription à la Société étant précisé que ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions auront été souscrites et libérées,

Decides that the subscription to the said 1,665,599 ABSA will be received at the registered office as from this day and at the latest on 30 June 2023, by the delivery of a subscription form to the Company, it being specified that this period will be closed early as soon as all the shares have been subscribed and paid up,

Décide que les 1.665.599 ABSA nouvelles seront libérées intégralement lors de la souscription par des versements en espèces et/ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société,

Decides that the 1,665,599 new ABSA will be fully paid up upon subscription by cash payments and/or by offsetting against certain, liquid and due claims against the Company,

Décide que les fonds provenant de la souscription seront déposés à la banque BNP Paribas, laquelle banque établira le certificat du dépositaire prévu par l'article L. 225-146 du code de commerce,

Decides that the funds from the subscription will be deposited with the bank BNP Paribas, which bank will issue the depositary's certificate provided for in Article L. 225-146 of the French Commercial Code,

Décide que les ABSA nouvelles seront créées avec jouissance à compter de la date de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, complètement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions des assemblées générales,

Decides that the new ABSA will be created with dividend rights as from the date of the final completion of the capital increase, completely assimilated to the old shares as from that date and subject to all provisions of the articles of association and the decisions of the general meetings,

Confère, en tant que de besoin, au Président et au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation matérielle de l'augmentation de capital décidée aux termes de la présente résolution et à l'accomplissement de toutes les formalités y afférentes, et notamment :

Confers, as necessary, to the President and the Managing Director all powers necessary for the material completion of the share capital increase decided under the terms of this resolution and for the fulfilment of all related formalities, and in particular:

- recueillir la souscription aux ABSA et les versements y afférents,
collect the subscription to the ABSA and the related payments,
- constater, s'il y a lieu, la clôture par anticipation de la période de souscription lorsque toutes les ABSA auront été souscrites et libérées, ou proroger sa date de clôture, le cas échéant,
record, if applicable, the early closing of the subscription period when all the ABSA have been subscribed and paid up, or extend its closing date, if applicable,
- obtenir le certificat attestant la libération des souscriptions,
obtain the certificate recording the payment of the subscriptions,
- constater la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital issue de la souscription aux ABSA et modifier les statuts en conséquence,
record the final completion of the Share Capital Increase resulting from the subscription to the ABSA and amend the articles of association accordingly,
- procéder au retrait des fonds après la réalisation de l'Augmentation de Capital,
withdraw funds after completion of the Share Capital Increase,
- accomplir, directement ou par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive l'augmentation de capital issue de la souscription aux actions décidée conformément aux termes de la présente résolution,
carry out, directly or through an agent, all acts and formalities to finalize the capital increase resulting from the share subscription decided in accordance with the terms of this resolution,
- d'une manière générale, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, prendre toute mesure et effectuer toute formalité utile à la mise en œuvre de la présente résolution.
in general, within the framework of the laws and regulations in force, take any measure and carry out any formality useful for the implementation of this resolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.
This resolution is adopted unanimously by the shareholders present or represented.

TROISIEME RESOLUTION **THIRD RESOLUTION**

Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de bénéficiaires dénommés
Cancellation of the preferential subscription right in favour of designated beneficiaries

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'adoption des résolutions de nature extraordinaire,
The General Meeting, ruling under the conditions of quorum and majority required for the adoption of resolutions of an extraordinary nature,

Compte tenu de l'adoption de la résolution qui précède, connaissance prise (i) du rapport du Président et (ii) du rapport du commissaire aux comptes ad hoc,
In view of the foregoing resolution, having taken knowledge (i) of the report of the President and (ii) of the report of the ad hoc statutory auditor,

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription au titre des 166.559,90 ABSA à émettre dans le cadre de la résolution précédente et d'en réserver intégralement la souscription à :

Decides to cancel the preferential subscription right in connection with the 166,559.90 ABSA to be issued under the previous resolution and to reserve entirely the subscription to:

- Blackstone Innovations L.L.C., une *limited liability company* de droit de l'Etat du Delaware, dont le siège social est situé c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, à concurrence de 982.171 ABSA ;
Blackstone Innovations L.L.C., a limited liability company governed by Delaware law, which registered office is located c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, for 982,171 ABSA;
- FIL Strategic Ventures Limited, une *limited liability company* de droit bermudien, immatriculée sous le numéro co.no. 54335, à concurrence de 654.781 ABSA ; et
FIL Strategic Ventures Limited, a limited liability company governed by Bermuda law, registered under number co.no. 54335, for 654,781 ABSA; and
- Broadhaven 73Strings I LLC, une *limited liability company* de droit de l'Etat du Delaware, dont le siège social est situé 150 North Riverside Plaza, Chicago, IL 60606, à concurrence de 28.647 ABSA.
Broadhaven 73Strings I LLC, a limited liability company governed by Delaware law, which registered office is located 150 North Riverside Plaza, Chicago, IL 60606, for 28,647 ABSA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.
This resolution is adopted unanimously by the shareholders present or represented.

QUATRIEME RESOLUTION **FOURTH RESOLUTION**

Délégation de compétence au Président et au Directeur Général à l'effet d'attribuer 523.825 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (les « **BSCPE** ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit d'une catégorie de personnes
*Delegation of authority to the President and the Managing Director to allocate 523,825 founder's share warrants (the "**BSCPE**") with cancellation of the preferential subscription right of the shareholders in favour of a category of persons*

L'Assemblée Générale,
The General Meeting,

Statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour l'adoption des résolutions de nature extraordinaire,
Ruling under the conditions of quorum and majority required for the adoption of resolutions of an extraordinary nature,

Connaissance prise (i) du rapport du Président et (ii) du rapport du commissaire aux comptes ad hoc,
Having taken knowledge of (i) the President's report and (ii) the ad hoc statutory auditor's report,

Après avoir constaté (i) que le capital est entièrement libéré, et (ii) que les conditions prévues à l'article 163 bis G du Code Général des impôts sont satisfaites,
After noting (i) that the capital is fully paid-up, and (ii) that the conditions provided for in Article 163 bis G of the French General Tax Code have been met,

Conformément aux articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 225-138 du Code de commerce,
In accordance with Articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135 and L. 225-138 of the French Commercial Code,

Délègue au Président et au Directeur Général, sous réserve de l'autorisation préalable du comité de supervision, toute compétence à l'effet d'attribuer, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 523.825 BSPCE, chaque BSPCE donnant droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,10 euro,

Delegates to the President and the Managing Director all authority to grant, on one or more occasions, a maximum number of 523,825 BSPCE, each BSPCE entitling the holder to subscribe for one (1) new ordinary share with a par value of 0.10 euro,

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux associés par l'article L. 225-132 du Code de commerce et de réserver l'attribution des BSPCE au profit d'une catégorie de personnes, à savoir (i) les salariés et dirigeants soumis au régime fiscal des salariés ou tout membre de tout organe statutaire équivalent à un conseil de surveillance ou d'administration de société anonyme de la Société et/ou des sociétés dont la Société détient au moins 75% du capital ou des droits de vote à la date d'attribution, ou (ii) toute personne éligible conformément aux dispositions légales applicables à la date d'attribution des BSPCE,

Decides to cancel the preferential subscription right reserved for shareholders by Article L. 225-132 of the French Commercial Code and to reserve the allotment of the BSPCE in favour of a category of persons, namely (i) employees and managers subject to the employee tax regime or any member of any statutory body equivalent to a supervisory board or board of directors of the Company and/or companies in which the Company holds at least 75% of the share capital or voting rights on the allotment date, or (ii) any person eligible in accordance with the legal provisions applicable on the allotment date of the BSPCE,

Décide que le montant nominal de l'augmentation de capital maximale pouvant résulter de la mise en œuvre de la présente délégation s'élève à 52.382,50 euros, augmenté, le cas échéant, des titres devant être émis en vue de préserver les droits des titulaires de BSPCE conformément aux dispositions légales applicables et aux termes et conditions des BSPCE,

Decides that the maximum nominal amount of the capital increase that may result from the implementation of this delegation is 52,382.50 euros, increased, where applicable, by the securities to be issued in order to preserve the rights of holders of BSPCE in accordance with the applicable legal provisions and the terms and conditions of the BSPCE,

Précise que le nombre d'actions pouvant être souscrites sur exercice des BSPCE s'imputera sur le plafond global prévu à la 7^{ème} résolution ci-après,

Specifies that the number of shares that may be subscribed for upon exercise of the BSPCE will be deducted from the overall ceiling provided for in the 7th resolution below,

Décide qu'aussi longtemps que les actions de la Société ne seront pas admises aux négociations sur un marché réglementé, chaque BSPCE permettra la souscription, aux conditions de l'article 163 bis G II du Code général des impôts, d'une (1) action ordinaire d'une valeur nominale de 0,10 euro, à un prix déterminé par le Président ou le Directeur Général à la date d'attribution des BSPCE, comme suit :

Decides that as long as the Company's shares are not admitted to trading on a regulated market, each BSPCE will allow the subscription, under the conditions of Article 163 bis G II of the French General Tax Code, of one (1) ordinary share with a par value of 0.10 euro, at a price determined by the President or the Managing Director on the date of allocation of the BSPCE as follows:

- (i) si une augmentation de capital était réalisée, pendant la période de validité de la présente délégation, par émission d'actions ordinaires, le prix de l'action ordinaire sera, pendant une durée de six mois à compter de la date de réalisation de ladite augmentation de capital, au moins égal au prix de souscription d'une action ordinaire de la Société dans le cadre de

ladite augmentation de capital, diminué le cas échéant d'une décote correspondant à la perte de valeur économique du titre depuis cette émission ;
if a capital increase is carried out during the period of validity of this delegation, by the issuance of ordinary shares, the price of the ordinary share shall, for a period of six months from the date of completion of the said capital increase, be at least equal to the subscription price of an ordinary share of the Company within the framework of the said capital increase, less, where applicable, a discount corresponding to the loss in economic value of the security since the said issuance;

- (ii) en l'absence d'émission d'actions ordinaires dans les six mois précédant l'attribution des BSPCE, mais pour le cas où une augmentation de capital serait réalisée moins de six mois avant l'attribution des BSPCE par voie d'émission d'actions de préférence ou de valeurs mobilières donnant droit à terme à une quotité du capital, le Président ou le Directeur Général établira et arrêtera, sous réserve de l'autorisation préalable du comité de supervision, le prix de souscription d'une action ordinaire en tenant compte des droits conférés par les titres de capital ou valeurs mobilières ainsi émis comparés aux droits conférés par les actions ordinaires, diminué le cas échéant d'une décote correspondant à la perte de valeur économique du titre depuis cette émission ;
in the absence of an issuance of ordinary shares within the six months prior to the allotment of the BSPCE, but in the event that a capital increase is carried out less than six months prior to the allocation of the BSPCE through the issuance of preference shares or securities giving future entitlement to a portion of the capital, the President or the Managing Director will establish and set the subscription price of an ordinary share, taking into account the rights conferred by the equity securities or securities thus issued compared to the rights conferred by the ordinary shares, less, where applicable, a discount corresponding to the loss in economic value of the security since this issue;
- (iii) en l'absence de toute émission d'actions ordinaires, d'actions de préférence ou de valeurs mobilières donnant droit à terme à une quotité du capital dans les six mois précédant l'attribution des BSPCE, le prix de souscription ou d'achat sera déterminé, *mutatis mutandis*, conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 du Code de commerce en tenant compte du prix par action retenu lors de la dernière opération sur le capital de la Société, sauf décision contraire du Président ou du Directeur Général dûment motivée et après autorisation préalable du comité de supervision ;
in the absence of any issuance of ordinary shares, preference shares or securities giving future entitlement to a portion of the share capital in the six months preceding the allocation of the BSPCE, the subscription or purchase price will be determined, mutatis mutandis, in accordance with the provisions of Article L. 225-177 of the French Commercial Code, taking into account the price per share used for the most recent transaction involving the Company's share capital, unless the President or the Managing Director decides otherwise, with due justification;

étant précisé que pour déterminer le prix de souscription d'une action ordinaire sur exercice d'un BSPCE, le Président ou le Directeur Général ne tiendra pas compte des augmentations de capital résultant de l'exercice de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, de bons de souscription d'actions (en ce compris les BSA Ratchet) ou d'options de souscription d'actions, ni de l'attribution gratuite d'actions ;
it being specified that in order to determine the subscription price of an ordinary share upon exercise of a BSPCE, the President or the Managing Director will not take into account capital increases resulting from the exercise of founders' warrants, share warrants or stock options, or the allocation of free shares;

Décide que, conformément à l'article 163 bis G-II du Code général des impôts, les BSPCE seront incessibles, seront émis sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte,
Decides that, in accordance with Article 163 bis G-II of the French General Tax Code, the BSPCE will be non-transferable, will be issued in registered form and will be registered in an account,

Constate que la présente délégation emporte, au profit des titulaires des BSPCE, renonciation expresse des associés à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure de l'exercice desdits BSPCE,

Takes note that this delegation entails, in favour of the holders of the BSPCE, the express waiver by the shareholders of their preferential subscription rights to the shares that will be issued by the exercise of BSPCE,

Confère au Président ou au Directeur Général, sous réserve de l'autorisation préalable du comité de supervision, tous les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente délégation et à l'effet notamment de :

Confers to the President or the Managing Director all the powers necessary to implement this delegation and in particular for the purpose of:

- arrêter la liste des bénéficiaires des BSPCE et le nombre de BSPCE alloués à chacun d'eux ;
establish the list of BSPCE beneficiaries and the number of BSPCE allocated to each of them;
- fixer les modalités et conditions d'attribution définitive et d'exercice des BSPCE, et en particulier le prix conformément aux critères ci-dessus et dans les limites fixées dans la présente résolution ;
set the terms and conditions for the definitive allotment and exercise of the BSPCE, and in particular the price in accordance with the above criteria and within the limits set out in this resolution;
- établir un plan d'attribution des BSPCE, contenant notamment les conditions d'attributions définitives et d'exercice, et en assurer la remise à chacun des titulaires des BSPCE ;
draw up an allotment plan for the BSPCE, containing in particular the conditions for the final allotment and exercise of the BSPCE, and ensure that it is provided to each holder of the BSPCE;
- prendre, dans les conditions prévues par la réglementation alors en vigueur, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires, y compris, le cas échéant, en procédant à un ajustement du nombre des actions pouvant être obtenues par l'exercice des bons attribués aux bénéficiaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération ;
take, under the conditions provided for by the regulations in force at the time, the measures necessary to protect the interests of the beneficiaries, including, where appropriate, by adjusting the number of shares that may be obtained through the exercise of the BSPCE allocated to the beneficiaries to take account of the impact of this operation;
- recevoir les notifications d'exercice des BSPCE, les bulletins de souscription des actions ordinaires en résultant, ainsi que la libération des sommes correspondantes ;
receive the notifications of exercise of the BSPCE, the subscription forms for the resulting ordinary shares, as well as the payment of the corresponding sums;
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions ordinaires qui seront effectivement souscrites par l'exercice des BSPCE, modifier les statuts en conséquence, et effectuer toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire ; et
record the completion of the capital increases up to the amount of the ordinary shares that will be subscribed by the exercise of the BSPCE, amend the articles of association accordingly, and make all declarations to all bodies and do all that is otherwise necessary; and
- plus généralement, prendre toute mesure nécessaire et effectuer toute formalité utile à la mise en œuvre de la présente délégation,
more generally, take all necessary measures and carry out all formalities for the implementation of this delegation,

Décide que cette délégation est consentie pour une période de dix-huit (18) mois à compter de ce jour et, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Decides that this delegation is granted for a period of eighteen (18) months from this date and, in accordance with Article L. 225-129-2 of the French Commercial Code, supersedes any prior delegation having the same purpose.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.
This resolution is adopted unanimously by the shareholders present or represented.

CINQUIEME RESOLUTION
FIFTH RESOLUTION

Délégation de compétence au Président et au Directeur Général à l'effet d'émettre 523.825 bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit d'une catégorie de personnes

*Delegation of authority to the President and the Managing Director to issue 523,825 common share purchase warrants (the "**BSA**") with cancellation of the preferential subscription right of shareholders in favour of a category of persons*

L'Assemblée Générale,
The General Meeting,

Statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour l'adoption des résolutions de nature extraordinaire,

Ruling under the conditions of quorum and majority required for the adoption of resolutions of an extraordinary nature,

Connaissance prise (i) du rapport du Président et (ii) du rapport du commissaire aux comptes ad hoc,
Having taken knowledge of (i) the President's report and (ii) the ad hoc statutory auditor's report,

Conformément aux articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135 et suivants, L. 225-138 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce,

In accordance with Articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135 and following, L. 225-138 and L. 228-91 et seq. of the French Commercial Code,

Délègue au Président et au Directeur General, sous réserve de l'autorisation préalable du comité de supervision, toute compétence à l'effet d'émettre en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 523.825 BSA, chaque BSA donnant droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale de 0,10 euro,

Delegates to the President and the Managing Director all authority to issue, on one or more occasions, a maximum number of 523,825 BSA, each BSA entitling the holder to subscribe for one (1) new ordinary share with a par value of 0.10 euro,

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux associés par l'article L. 225-132 du Code de commerce et de réserver la souscription au profit d'une catégorie de personnes, à savoir les prestataires de services (notamment de conseils) de la Société (ou d'une filiale), ou tout mandataire social, membre d'un organe social, salarié ou dirigeant de la Société (ou d'une filiale) non éligible aux BSPCE, ainsi que tout affilié des personnes ci-dessus,

Decides to cancel the preferential subscription right reserved for shareholders by Article L. 225-132 of the French Commercial Code and to reserve the subscription in favour of a category of persons, namely service providers (in particular consultants) of the Company (or a subsidiary), or any corporate officer, member of a corporate body, employee or director of the Company (or a subsidiary) not eligible for the BSPCE, as well as any affiliate of the above-mentioned persons,

Décide que le montant nominal de l'augmentation de capital maximale pouvant résulter de la mise en œuvre de la présente délégation s'élève à 52.382,50 euros, augmenté le cas échéant des titres devant être émis en vue de préserver les droits des attributaires de BSA conformément aux dispositions légales applicables et aux termes et conditions des BSA,

Decides that the maximum nominal amount of the capital increase that may result from the implementation of this delegation is 52,382.50 euros, increased, as the case may be, by the securities to be issued in order to preserve the rights of the BSA holders in accordance with the applicable legal provisions and the terms and conditions of the BSA,

Décide que ce nombre s'imputera sur le plafond global prévu à la 7^{ème} résolution ci-dessous,
Decides that this number will count towards the overall ceiling provided for in the 7th resolution below,

Décide que le prix de souscription d'un BSA sera fixé par le Président ou le Directeur Général, sous réserve de l'autorisation préalable du comité de supervision, au jour de l'émission dudit BSA et sera égal à sa valeur de marché telle que déterminée par le Président ou le Directeur Général, avec l'assistance, le cas échéant, d'un expert indépendant mandaté par la Société, sans pouvoir être inférieur à 5% du prix de souscription (arrondi au centime d'euro supérieur en tant que de besoin) de l'action à laquelle donnera droit l'exercice d'un BSA,

Decides that the subscription price of a BSA will be set by the President or the Managing Director on the day of issuance of said BSA and will be equal to its market value as determined by the President or the Managing Director, with the assistance, if necessary, of an independent expert appointed by the Company, without being less than 5% of the subscription price (rounded up to the next higher euro cent if necessary) of the share to which the exercise of a BSA will entitle the holder,

Décide que dans des circonstances exceptionnelles dûment motivées et sous réserve de l'autorisation préalable du comité de supervision, les BSA pourront être émis gratuitement,

Decides that in exceptional circumstances, duly motivated, BSA may be issued free of charge,

Décide que les BSA seront intégralement libérés en numéraire lors de leur souscription, y compris, le cas échéant, par voie de compensation de créance dans les conditions prévues par la loi,

Decides that the BSA will be fully paid up in cash at the time of subscription, including, where applicable, by way of set-off against a claim under the conditions provided for by law,

Décide qu'aussi longtemps que les actions de la Société ne seront pas admises aux négociations sur un marché réglementé, chaque BSA permettra la souscription d'une (1) action ordinaire d'une valeur nominale de 0,10 euro, à un prix déterminé par le Président ou le Directeur Général à la date d'émission des BSA, comme suit :

Decides that as long as the Company's shares are not admitted to trading on a regulated market, each BSA will allow the subscription of one (1) ordinary share with a nominal value of 0.10 euro, at a price determined by the President or the Managing Director on the date of issue of the warrant, as follows:

- (i) si une augmentation de capital était réalisée, pendant la période de validité de la présente délégation, par émission d'actions ordinaires, le prix de l'action ordinaire sera, pendant une durée de six mois à compter de la date de réalisation de ladite augmentation de capital, au moins égal au prix de souscription d'une action ordinaire de la Société dans le cadre de ladite augmentation de capital ;
if a capital increase is carried out, during the period of validity of this delegation, by the issuance of ordinary shares, the price of the ordinary share shall, for a period of six months from the date of completion of the said capital increase, be at least equal to the subscription price of an ordinary share of the Company within the framework of the said capital increase;
- (ii) en l'absence d'émission d'actions ordinaires dans les six mois précédant l'émission des BSA, mais pour le cas où une augmentation de capital serait réalisée moins de six mois avant l'émission des BSA par voie d'émission d'actions de préférence ou de valeurs mobilières donnant droit à terme à une quotité du capital, le Président ou le Directeur Général établira et arrêtera, sous réserve de l'autorisation préalable du comité de supervision, le prix de souscription d'une action ordinaire en tenant compte des droits conférés par les titres de capital ou valeurs mobilières ainsi émis comparés aux droits conférés par les actions ordinaires ;
in the absence of an issuance of ordinary shares in the six months prior to the issuance of the BSA, but in the event that a capital increase is carried out less than six months prior to the issue of the BSA through the issuance of preference shares or securities giving future entitlement to a portion of the capital, the President or the Managing Director will establish and determine the subscription price of an ordinary share, taking into account the rights conferred by the equity securities or securities thus issued compared to the rights conferred by the ordinary shares;

- (iii) en l'absence de toute émission d'actions ordinaires, d'actions de préférence ou de valeurs mobilières donnant droit à terme à une quotité du capital dans les six mois précédant l'émission des BSA, le prix de souscription ou d'achat sera déterminé, en tenant compte du prix par action retenu lors de la dernière opération sur le capital de la Société, sauf décision contraire du Président ou du Directeur Général dûment motivée et après autorisation préalable du comité de supervision,, conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 du Code de commerce c'est-à-dire conformément aux méthodes objectives retenues en matière en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise. Ces critères sont appréciés le cas échéant sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives. A défaut, le prix de souscription est déterminé en divisant par le nombre de titres existants le montant de l'actif net réévalué, calculé d'après le bilan le plus récent ;
in the absence of any issuance of ordinary shares, preference shares or securities giving future entitlement to a portion of the capital in the six months preceding the issuance of the warrants, the subscription or purchase price will be determined, taking into account the price per share used for the last operation on the Company's capital, unless the President or the Managing Director decides otherwise, with due justification, in accordance with the provisions of Article L. 225-177 of the French Commercial Code, i.e. in accordance with the objective methods used for share valuation, taking into account, in accordance with an appropriate weighting in each case, the net book value, profitability and business prospects of the company. These criteria are assessed, where applicable, on a consolidated basis or, failing this, by taking into account the financial information from significant subsidiaries. Otherwise, the subscription price is determined by dividing the amount of the revalued net assets, calculated on the basis of the most recent balance sheet, by the number of existing shares;

étant précisé que pour déterminer le prix de souscription d'une action ordinaire sur exercice d'un BSA, le Président ou le Directeur Général ne tiendra pas compte des augmentations de capital résultant de l'exercice de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, de bons de souscription d'actions (en ce compris les BSA Ratchet) ou d'options de souscription d'actions, ni de l'attribution gratuite d'actions,
specifying that in order to determine the subscription price of an ordinary share upon exercise of a BSA, the President or the Managing Director will not take into account capital increases resulting from the exercise of founders' warrants, share warrants or stock options, or the allocation of free shares,

Décide que les BSA seront émis sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte,

Décides *that the BSA will be issued in registered form and will be registered in an account,*

Constate que la présente délégation emporte, au profit des titulaires des BSA, renonciation expresse des associés à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure de l'exercice desdits BSA,

Takes note *that this delegation entails, in favour of the holders of the BSA, the express waiver by the shareholders of their preferential subscription rights to the shares that will be issued by exercise of BSA,*

Confère au Président et au Directeur Général, sous réserve de l'autorisation préalable du comité de supervision, tous les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente délégation et à l'effet notamment de :

Confers to the *President* and the Managing Director all the powers necessary to implement this delegation and in particular for the purpose of:

- arrêter la liste des souscripteurs des BSA et le nombre de BSA alloués à chacun d'eux ;
draw up the list of subscribers to the BSA and the number of BSA allocated to each of them;
- fixer les modalités et conditions de souscription, ainsi que les conditions d'exercice des BSA, et en particulier leurs prix de souscription et d'exercice, dans les limites fixées dans la présente résolution ;

set the terms and conditions of subscription, as well as the conditions for exercising the warrants, and in particular their subscription and exercise prices, within the limits set in this resolution;

- établir un plan d'attribution des BSA, contenant notamment les conditions d'exercice, et en assurer la remise à chacun des titulaires des BSA ;
establish a plan for allocating the BSA, including in particular the conditions for exercising them, and ensure that each holder of the BSA receives them;
- recevoir les bulletins de souscription des BSA, ainsi que la libération des sommes correspondantes à la souscription des BSA ;
receive the subscription forms for the BSA, as well as the payment of the sums corresponding to the subscription of the BSA;
- prendre, dans les conditions prévues par la réglementation alors en vigueur, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des titulaires, y compris, le cas échéant, en procédant à un ajustement du nombre des actions pouvant être obtenues par l'exercice des bons attribués aux titulaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération ;
take, under the conditions provided for by the regulations in force at the time, the measures necessary to protect the interests of the holders, including, where applicable, by adjusting the number of shares that may be obtained by exercising the warrants allocated to the holders to take account of the impact of this transaction;
- recevoir les notifications d'exercice des BSA, les bulletins de souscription des actions ordinaires en résultant, ainsi que la libération des sommes correspondantes ;
receive the notifications of exercise of the BSA, the subscription forms for the resulting ordinary shares, as well as the payment of the corresponding sums;
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions ordinaires qui seront effectivement souscrites par l'exercice des BSA, modifier les statuts en conséquence, et effectuer toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire ; et
record the completion of the capital increases up to the amount of the ordinary shares that will actually be subscribed by the exercise of the BSA, amend the articles of association accordingly, and make all declarations to all bodies and do all that would otherwise be necessary; and
- plus généralement, prendre toute mesure nécessaire et effectuer toute formalité utile à la mise en œuvre de la présente délégation,
more generally, take all necessary measures and carry out all formalities for the implementation of this delegation,

Décide que cette délégation est consentie pour une période de dix-huit (18) mois à compter de ce jour et, conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Decides that this delegation is granted for a period of eighteen (18) months from this date and, in accordance with Article L. 225-129-2 of the French Commercial Code, supersedes any prior delegation having the same purpose.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.
This resolution is adopted unanimously by the shareholders present or represented.

SIXIEME RESOLUTION **SIXTH RESOLUTION**

Autorisation au Président et au Directeur Général à l'effet de consentir 523.825 options de souscription ou d'achat d'actions de la Société (les « **SO** »), conformément aux dispositions des

articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, emportant renonciation des associés à leur droit préférentiel de souscription

Authorisation to the President and the Managing Director to grant 523,825 options to subscribe or purchase company shares (the "SO"), in accordance with the provisions of articles L. 225-177 et seq. of the French commercial code, entailing the waiver by the shareholders of their preferential subscription right

L'Assemblée Générale,
The General Meeting,

Statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour l'adoption des résolutions de nature extraordinaire,

Ruling under the conditions of quorum and majority required for the adoption of resolutions of an extraordinary nature,

Connaissance prise (i) du rapport du Président et (ii) du rapport du commissaire aux comptes *ad hoc*,
Having taken knowledge of (i) the President's report and (ii) the ad hoc statutory auditor's report,

Autorise le Président et le Directeur Général, dans le cadre des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de commerce et sous réserve de l'autorisation préalable du comité de supervision, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel ou dirigeants de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société dans les conditions définies à l'article L. 225-180-I 1° dudit code, des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions ordinaires, étant précisé que :

Authorises the President and the Managing Director, within the framework of Articles L. 225-177 to L. 225-185 of the French Commercial Code, to grant, on one or more occasions, in favour of members of the staff or management of the Company and of companies and economic interest groupings linked to the Company under the conditions defined in Article L. 225-180-I 1° of the said Code, options giving the right to subscribe or purchase ordinary shares, it being specified that:

- (i) le nombre total des options attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra donner droit à l'achat ou la souscription de plus de 523.825 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro l'une ;
the total number of options granted under this authorization may not give entitlement to the purchase or subscription of more than 523,825 ordinary shares with a par value of 0.10 euro each;
- (ii) ce nombre s'imputera sur le plafond global prévu à la 7^{ème} résolution ci-dessous ;
this number will count towards the overall ceiling provided for in the 7th resolution below;
- (iii) le nombre total d'actions pouvant être souscrites sur exercice des options de souscription d'actions attribuées et non encore levées ne pourra jamais être supérieur au tiers du capital social ; et
the total number of shares that may be subscribed for upon exercise of stock options granted and not yet exercised may never exceed one-third of the share capital; and
- (iv) si une option attribuée en vertu de la présente autorisation cesse d'être exerçable pour une quelconque raison, elle pourra à nouveau être utilisée dans le cadre d'une attribution future,
if an option granted under this authorization ceases to be exercisable for any reason, it may be used again in connection with a future grant,

Décide que le montant nominal de l'augmentation de capital maximale pouvant résulter de la mise en œuvre de la présente autorisation s'élève à 52.382,50 euros, augmenté le cas échéant des titres devant être émis en vue de préserver les droits des titulaires d'options de souscription ou d'achat d'actions conformément aux dispositions légales applicables et aux termes et conditions des options de souscription ou d'achat d'actions,

Decides that the maximum nominal amount of the capital increase that may result from the implementation of this authorization shall be 52,382.50 euros, increased, if applicable, by the securities to be issued in order to preserve the rights of holders of stock options in accordance with the applicable legal provisions and the terms and conditions of the stock options,

Décide qu'aussi longtemps que les actions de la Société ne seront pas admises aux négociations sur un marché réglementé, le prix d'achat ou de souscription par action sera fixé par le Président ou le Directeur Général au jour où l'option est consentie selon les modalités suivantes :

Decides that as long as the Company's shares are not admitted to trading on a regulated market, the purchase or subscription price per share will be set by the President or the Managing Director on the day the option is granted as follows:

- (i) si une augmentation de capital était réalisée, pendant la période de validité de la présente autorisation, par émission d'actions ordinaires, le prix de l'action ordinaire sera, pendant une durée de six mois à compter de la date de réalisation de ladite augmentation de capital, au moins égal au prix de souscription d'une action ordinaire de la Société dans le cadre de ladite augmentation de capital ;
if a capital increase is carried out, during the period of validity of this authorization, by the issue of ordinary shares, the price of the ordinary share shall, for a period of six months from the date of completion of the said capital increase, be at least equal to the subscription price of an ordinary share of the Company within the framework of the said capital increase;
- (ii) en l'absence d'émission d'actions ordinaires dans les six mois précédant l'attribution des options, mais pour le cas où une augmentation de capital serait réalisée moins de six mois avant l'attribution des options par voie d'émission d'actions de préférence ou de valeurs mobilières donnant droit à terme à une quotité du capital, le Président ou le Directeur Général établira et arrêtera, sous réserve de l'autorisation préalable du comité de supervision, le prix de souscription d'une action ordinaire en tenant compte des droits conférés par les titres de capital ou valeurs mobilières ainsi émis comparés aux droits conférés par les actions ordinaires ;
if no ordinary shares are issued in the six months prior to the granting of the options, but in the event that a capital increase is carried out less than six months prior to the granting of the options through the issue of preference shares or securities giving future entitlement to a portion of the capital, the President or the Managing Director will establish and determine the subscription price of an ordinary share, taking into account the rights conferred by the equity securities or securities thus issued compared to the rights conferred by the ordinary shares;
- (iii) étant précisé qu'en tout état de cause, et notamment en l'absence de toute émission d'actions ordinaires, d'actions de préférence ou de valeurs mobilières donnant droit à terme à une quotité du capital dans les six mois précédant l'attribution des options, le prix de souscription ou d'achat sera déterminé en tenant compte du prix par action retenu lors de la dernière opération sur le capital de la Société, sauf décision contraire du Président ou du Directeur Général dûment motivée et après autorisation préalable du comité de supervision, conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 du Code de commerce, c'est-à-dire conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise. Ces critères sont appréciés le cas échéant sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives. A défaut, le prix de souscription est déterminé en divisant par le nombre de titres existants le montant de l'actif net réévalué, calculé d'après le bilan le plus récent ;
Specifying that in any event, and in particular in the absence of any issue of ordinary shares, preference shares or securities giving future entitlement to a portion of the capital within the six months preceding the granting of the options, the subscription or purchase price will be determined taking into account the price per share used for the last transaction involving the Company's capital, unless the President or the Managing Director decides otherwise, with due justification, in accordance with the provisions of Article L. 225-177 of the French Commercial Code, i.e. in accordance with the objective methods used for the valuation of shares, taking into account, in accordance with an appropriate weighting in each case, the net book value, profitability and business prospects of the company. These criteria are assessed, where applicable, on a consolidated basis or, failing this, by taking into account the financial information from significant subsidiaries. Otherwise, the subscription price is determined by dividing the amount of the revalued net assets, calculated on the basis of the most recent balance sheet, by the number of existing shares;

étant également précisé que pour déterminer le prix d'achat ou de souscription par action, le Président ou le Directeur Général ne tiendra pas compte des augmentations de capital résultant de l'exercice de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, de bons de souscription d'actions (en ce compris les BSA Ratchet) ou d'options de souscription d'actions, ni de l'attribution gratuite d'actions,

also specifying that in determining the purchase or subscription price per share, the President or the Managing Director will not take into account capital increases resulting from the exercise of founders' warrants, share warrants or stock options, or the allocation of free shares,

étant enfin précisé que lorsqu'une option permet à son bénéficiaire d'acheter des actions ayant préalablement été achetées par la Société, son prix d'exercice, sans préjudice des paragraphes qui précèdent et conformément aux dispositions légales applicables, ne pourra pas être inférieur à 80 % du prix moyen payé par la Société pour l'ensemble des actions qu'elle aura préalablement achetées, *it being specified that when an option allows its beneficiary to purchase shares previously purchased by the Company, its exercise price, without prejudice to the preceding paragraphs and in accordance with the applicable legal provisions, may not be less than 80% of the average price paid by the Company for all the shares previously purchased by it,*

Décide que le prix fixé pour la souscription ou l'achat des actions auxquelles les options donnent droit ne peut être modifié pendant la durée des options ; étant précisé toutefois que si la Société vient à réaliser une des opérations visées à l'article L. 225-181 du Code de commerce, elle devra prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires d'options dans les conditions prévues à l'article L. 228-99 du Code de commerce,

Decides *that the price set for the subscription or purchase of the shares to which the options entitle their holders may not be changed during the term of the options; it being specified, however, that if the Company carries out one of the transactions referred to in Article L. 225-181 of the French Commercial Code, it must take the necessary measures to protect the interests of the option holders under the conditions provided for in Article L. 228-99 of the French Commercial Code,*

Décide de fixer le délai d'exercice des options à dix (10) ans à compter de leur attribution ; étant précisé toutefois que ce délai pourra être réduit par le Président ou le Directeur Général pour les bénéficiaires résidents d'un pays donné dans la mesure où cela serait nécessaire afin de respecter la loi dudit pays,

Decides *to set the exercise period for the options at ten (10) years from the date of their grant; it being specified, however, that this period may be reduced by the President or the Managing Director for beneficiaries residing in a given country to the extent necessary to comply with the law of that country,*

Décide que la présente autorisation comporte au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions renonciation expresse des associés à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises au fur et à mesure des levées d'options,

Decides *that this authorisation includes, in favour of the beneficiaries of the stock options, the express waiver by the shareholders of their preferential subscription rights to the shares that would be issued as and when the options are exercised,*

Confère au Président ou au Directeur Général, sous réserve de l'autorisation préalable du comité de supervision, tous les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente autorisation et à l'effet notamment de :

Confers *to the President or the Managing Director all the powers necessary to implement this authorization and in particular for the purpose of:*

- veiller à ce que le nombre d'options consenties par le Président ou le Directeur Général soit fixé de telle sorte que le nombre d'options ouvertes et non encore levées ne porte jamais sur plus du tiers du capital social ;
ensure that the number of options granted by the President or the Managing Director is set in such a way that the number of options open and not yet exercised never exceeds one third of the share capital;
- arrêter la liste des bénéficiaires des options et le nombre d'options allouées à chacun d'eux ;

draw up a list of the beneficiaries of the options and the number of options allocated to each of them;

- arrêter les modalités du plan d'options de souscription ou d'achat d'actions et fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options, en ce compris, notamment, le calendrier d'exercice des options consenties qui pourra varier selon les titulaires ; étant précisé que ces conditions pourront comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions émises sur exercice des options, dans les limites fixées par la loi ;
determine the terms and conditions of the stock option plan and set the conditions under which the options will be granted, including, in particular, the timetable for exercising the options granted, which may vary according to the holders; it being specified that these conditions may include clauses prohibiting the immediate resale of all or part of the shares issued on exercise of the options, within the limits set by law;
- prendre, dans les conditions prévues par la réglementation alors en vigueur, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des titulaires, y compris, le cas échéant, en procédant à un ajustement du nombre des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux titulaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération ;
take, under the conditions provided for by the regulations in force at the time, the measures necessary to protect the interests of the holders, including, if applicable, by adjusting the number of shares that may be obtained by exercising the stock options granted to the holders to take account of the impact of this operation;
- recevoir les notifications d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions, les bulletins de souscription des actions ordinaires en résultant, ainsi que la libération des sommes correspondantes ;
receive notifications of the exercise of stock options, the resulting subscription forms for ordinary shares and the payment of the corresponding amounts;
- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions ordinaires qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions, modifier les statuts en conséquence, et effectuer toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire ; et
record the completion of the capital increases up to the amount of the ordinary shares that will actually be subscribed for by the exercise of the stock options, amend the articles of association accordingly, and make any declarations to any bodies and do all that is otherwise necessary; and
- plus généralement, prendre toute mesure nécessaire et effectuer toute formalité utile à la mise en œuvre de la présente autorisation,
more generally, take all necessary measures and carry out all formalities for the implementation of this authorization,

Décide que cette autorisation est consentie pour une période de dix-huit (18) mois à compter de ce jour, et prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Decides that this authorization is granted for a period of eighteen (18) months as from this date, and cancels and replaces any prior authorization having the same purpose.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

This resolution is adopted unanimously by the shareholders present or represented.

SEPTIEME RESOLUTION SEVENTH RESOLUTION

Fixation des limitations globales du montant des émissions et attributions susceptibles d'être effectuées en vertu des 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} résolutions susvisées

Determination of the overall limits on the amount of issues and allocations that may be made pursuant to the 4th, 5th and 6th resolutions referred to above

L'Assemblée Générale,

The General Meeting,

Statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour l'adoption des résolutions de nature extraordinaire,

Ruling under the conditions of quorum and majority required for the adoption of resolutions of an extraordinary nature,

Connaissance prise du rapport du Président,

Having taken knowledge of the President's report,

Décide que la somme (i) des actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSPCE qui seraient attribués en vertu de la 4^{ème} résolution ci-dessus et (ii) des actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA qui seraient attribués en vertu de la 5^{ème} résolution ci-dessus et (iii) des actions susceptibles d'être émises ou acquises sur exercice des SO attribuées en vertu de la 6^{ème} résolution ci-dessus ne pourra excéder 523.825 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune (sous réserve de tout ajustement résultant de toute opération de regroupement ou de division d'actions intervenant postérieurement aux présentes résolutions), étant précisé que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux stipulations contractuelles, légales ou réglementaires applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions.

Decides that the sum of (i) the shares that may be issued upon exercise of the BSPCE that would be granted pursuant to the 4th resolution above and (ii) the shares that may be issued upon exercise of the BSA that would be granted pursuant to the 5th resolution above and (iii) the shares that may be issued or acquired upon exercise of the SO granted pursuant to the 6th resolution above may not exceed 523,825 shares with a par value of 0.10 euro each (subject to any adjustments resulting from any share consolidation or share split carried out after these resolutions), it being specified that this limit will be increased by the additional amount of shares to be issued to preserve, in accordance with applicable contractual, legal or regulatory provisions, the rights of holders of securities and other rights giving access to shares.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

This resolution is adopted unanimously by the shareholders present or represented.

HUITIEME RESOLUTION EIGHTH RESOLUTION

Délégation de compétence au Président à l'effet de procéder à une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail
Delegation of authority to the President for the purpose of carrying out a capital increase carried out under the conditions provided for in articles L. 3332-18 and following of the French labour code, with cancellation of the preferential subscription right of the shareholders in favour of the members of a company savings plan established in application of articles L. 3332-1 and following of the French labour code

L'Assemblée Générale,

The General Meeting,

Statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour l'adoption des résolutions de nature extraordinaire,

Ruling under the conditions of quorum and majority required for the adoption of resolutions of an extraordinary nature,

Connaissance prise (i) du rapport du Président et (ii) du rapport du commissaire aux comptes *ad hoc*,

Knowledge of (i) the President's report and (ii) the ad hoc statutory auditor's report,

Conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail, et des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138 et suivants du Code de commerce, *In accordance with the provisions of Articles L. 3332-18 to L. 3332-24 of the French Labour Code, and Articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-129-6 and L. 225-138 and following of the French Commercial Code,*

Délègue sa compétence au Président à l'effet de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, et ce dans la limite d'un montant nominal maximum de 10.000 euros, par émission de 100.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euro,

Delegates its authority to the President to increase the share capital, on one or more occasions, in the proportions and at the times it deems appropriate, up to a maximum nominal amount of 10,000 euros, by issuing 100,000 ordinary shares with a nominal value of 0.10 euro,

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des associés aux actions de numéraire à émettre au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise établi en application des articles L. 3332-1 et suivant du Code du travail, directement ou via un Fonds Commun de Placement d'Entreprise à constituer dans le cadre du plan d'épargne entreprise,

Decides to cancel the shareholders' preferential subscription right to shares to be issued to members of a company savings plan established pursuant to Articles L. 3332-1 and following of the French Labor Code, either directly or via a company mutual fund to be set up as part of the company savings plan,

Décide que, aussi longtemps que les actions ne seraient pas admises aux négociations sur un marché réglementé, le prix de souscription des nouvelles actions ordinaires, qui conféreront les mêmes droits que les actions anciennes de même catégorie, déterminé dans les conditions de l'article L. 3332-20 du Code du travail, sera déterminé conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise. Ces critères seraient appréciés le cas échéant sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus de filiales significatives, si elles existent. A défaut, le prix de souscription est déterminé en divisant par le nombre de titres existants le montant de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent. Celui-ci doit être ainsi déterminé à chaque exercice sous le contrôle du commissaire aux comptes,

Decides that, as long as the shares are not admitted to trading on a regulated market, the subscription price of the new ordinary shares, which will confer the same rights as existing shares of the same class, determined in accordance with the conditions set out in Article L. 3332-20 of the French Labour Code, will be determined in accordance with the objective methods used for valuing shares, taking into account, with appropriate weighting, the company's net worth, profitability and business prospects. These criteria would be assessed, where applicable, on a consolidated basis or, failing that, by taking into account financial items from significant subsidiaries, if any. Otherwise, the subscription price is determined by dividing the amount of net assets revalued based on the most recent balance sheet by the number of existing shares. This must be determined in this way each financial year under the supervision of the statutory auditor,

Confère au Président tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation et à l'effet notamment de :

Confers to the President all powers to implement this delegation and in particular to:

- arrêter la date et les modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation en conformité avec les prescriptions légales et statutaires ; et notamment fixer le prix de souscription en respectant les règles définies ci-dessus, les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les délais de libération des actions ;
determine the date and terms and conditions of the issuances to be carried out pursuant to this delegation in accordance with the legal and statutory requirements; and in particular to set the subscription price in accordance with the rules defined above, the opening and closing dates for subscriptions, the dates from which the shares carry dividend rights and the time limits for paying up the shares;

- constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
record the completion of the capital increases up to the amount of shares effectively subscribed;
- accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités ;
carry out, directly or through an agent, all operations and formalities;
- apporter aux statuts les modifications corrélatives aux augmentations du capital social ; et
amend the articles of association accordingly to the capital increases; and
- et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de la réalisation définitive de l'augmentation ou des augmentations successives du capital social en vertu de la présente délégation.
and generally do all that will be useful and necessary for the final completion of the increase or successive increases in the share capital pursuant to this delegation.

Décide que cette délégation est consentie pour une période de dix-huit (18) mois à compter de ce jour.

Decides that this delegation is granted for a period of eighteen (18) months from this day.

Cette résolution est rejetée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

This resolution is rejected unanimously by the shareholders present or represented.

NEUVIEME RESOLUTION NINTH RESOLUTION

Annulation des 748.522 bons de souscription d'actions attachés aux actions ordinaires émises en date du 20 janvier 2021 (les "**BSA Ratchet**")

*Cancellation of the 748,522 share purchase warrants attached to the ordinary shares issued on 20 January 2021 (the "**Ratchet Warrants**")*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'adoption des résolutions de nature extraordinaire,

The General Meeting, ruling under the conditions of quorum and majority required for the adoption of resolutions of an extraordinary nature,

Compte tenu de l'adoption des résolutions qui précèdent, connaissance prise du rapport du Président,
In view of the foregoing resolution, having taken knowledge of the report of the President,

Décide, suite à l'acquisition par la Société de l'intégralité des BSA Ratchet intervenue le 8 juin 2023, d'annuler les BSA Ratchet avec effet à compter de ce jour.

Decides, following the acquisition by the Company of all the Ratchet warrants on 8 June 2023, to cancel the Ratchet Warrants with effect as from today.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

This resolution is adopted unanimously by the shareholders present or represented.

DIXIEME RESOLUTION TENTH RESOLUTION

Ratification de toutes les conventions réglementées passées

Ratification of all past related parties agreements

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'adoption des résolutions de nature ordinaire,

The General Meeting, ruling under the conditions of quorum and majority required for the adoption of resolutions of an ordinary nature,

Connaissance prise du rapport du Président,
Having taken knowledge of the report of the President,

Décide de ratifier l'intégralité des conventions réglementées conclues par la Société par le passé et notamment, sans que cette liste ne soit limitative :

Decides to ratify all related parties agreements entered into by the Company in the past, including but not limited to the following:

- contrat de prestation de services conclu entre la Société et Ark Advisory ;
services agreement entered into between the Company and Ark Advisory;
- contrat de prestation de services conclu entre la Société et 73 Advisory ; et
services agreement entered into between the Company and 73 Advisory; and
- contrat de travail conclu entre la Société et Yann Magnan.
employment agreement entered into between the Company and Yann Magnan.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés (à l'exception de M. Yann Magnan et M. Abhishek Pandey, signataires des conventions susvisées, n'ayant pas pris part aux délibérations ni au vote de la présente résolution).

This resolution is adopted unanimously by the shareholders present or represented (with the exception of Mr. Yann Magnan and Mr. Abhishek Pandey, signatories of the agreements referred to above, who did not participate neither to the discussion nor to the vote of this resolution).

ONZIEME RESOLUTION ELEVENTH RESOLUTION

Ratification par les associés de l'émission de BSA-2 et BSA-6 en date du 17 septembre 2021
Ratification by the shareholders of issuance of BSA-2 and BSA-6 dated 17 September 2021

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'adoption des résolutions de nature extraordinaire,

The General Meeting, ruling under the conditions of quorum and majority required for the adoption of resolutions of an extraordinary nature,

Connaissance prise (i) du rapport du Président, (ii) du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale des associés du 20 janvier 2021 et (iii) du procès-verbal des décisions du président en date du 17 septembre 2021,

Having taken knowledge of (i) the report of the President, (ii) the minutes of the resolutions of the general meeting of the shareholders dated 20 January 2021 and (iii) the minutes of the decisions of the president dated 17 September 2021,

Décide de ratifier le prix de souscription des BSA-2 et BSA-6 fixés par le président, d'un montant de EUR 0,01.

Decides to ratify the subscription price of the BSA-2 and BSA-6 set by the president, for an amount of EUR 0.01.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

This resolution is adopted unanimously by the shareholders present or represented.

**DOUZIEME RESOLUTION
TWELTH RESOLUTION**

Constatation de la démission de Abhishek Pandey de ses fonctions de président de la Société et désignation de 13519384 Canada Inc. en qualité de nouveau président
Acknowledgement of the resignation of Abhishek Pandey from his functions as president of the Company and appointment of 13519384 Canada Inc. as new president

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'adoption des résolutions de nature ordinaire,
The General Meeting, ruling under the conditions of quorum and majority required for the adoption of resolutions of an ordinary nature,

Connaissance prise (i) du rapport du Président et (ii) de la lettre de démission de Abhishek Pandey de ses fonctions de président de la Société en date de ce jour,
Having taken knowledge of (i) the report of the President and (ii) the resignation letter of Abhishek Pandey from his functions as president of the Company dated as of today,

Prend acte de la démission de Abhishek Pandey de son mandat de président de la Société et lui donne quitus de sa gestion pour l'intégralité de son mandat,
Acknowledges the resignation of Abhishek Pandey from his duties as president of the Company and discharges him in respect of his entire term of office,

Décide de nommer, avec effet immédiat :
Decides to appoint, with immediate effect:

La société **13519384 Canada Inc.**, société par actions de droit canadien dont le siège social est situé 79 Treasure Hill Road, Vaughan, Ontario, Canada L6A 0A7, immatriculée sous le numéro de société 1351938-4, en qualité de nouveau président de la Société, pour une durée indéterminée. À l'égard des tiers, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social.
*The company **13519384 Canada Inc.**, a corporation incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 79 Treasure Hill Road, Vaughan, Ontario, Canada L6A 0A7, registered under corporation number 1351938-4, as new president of the Company for an indefinite period. With respect to third parties, the president is vested with the broadest powers to act in all circumstances on behalf of the Company within the limits of its corporate purpose.*

13519384 Canada Inc., représentée par Abhishek Pandey, a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.
13519384 Canada Inc, represented by Abhishek Pandey, has declared in advance that it accepts the functions entrusted to it and that it fulfils all the conditions required by laws and regulations in force to exercise said functions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.
This resolution is adopted unanimously by the shareholders present or represented.

**TREIZIEME RESOLUTION
THIRTEENTH RESOLUTION**

Constatation de la démission de Yann Magnan de ses fonctions de directeur général de la Société et désignation de YM Conseils en qualité de nouveau directeur général
Acknowledgement of the resignation of Yann Magnan from his functions as managing director of the Company and appointment of YM Conseils as new managing director

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'adoption des résolutions de nature ordinaire,

The General Meeting, ruling under the conditions of quorum and majority required for the adoption of resolutions of an ordinary nature,

Connaissance prise (i) du rapport du Président et (ii) de la lettre de démission de Yann Magnan de ses fonctions de directeur général de la Société en date de ce jour,

Having taken knowledge of (i) the report of the President and (ii) the resignation letter of Yann Magnan from his functions as managing director of the Company dated as of today,

Prend acte de la démission de Yann Magnan de son mandat de directeur général de la Société et lui donne quitus de sa gestion pour l'intégralité de son mandat,

Acknowledges the resignation of Yann Magnan from his duties as managing director of the Company and discharges him in respect of his entire term of office,

Décide de nommer, avec effet immédiat :

Decides to appoint, with immediate effect:

La société **YM Conseils**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 18 avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 901 853 192, en qualité de nouveau directeur général de la Société, pour une durée indéterminée. À l'égard des tiers, le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social.

*The company **YM Conseils**, a French société par actions simplifiée having its registered office at 18 avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris, registered with the Trade and Companies Registry of Paris under 901 853 192, as new managing director of the Company for an indefinite period. With respect to third parties, the managing director is vested with the broadest powers to act in all circumstances on behalf of the Company within the limits of its corporate purpose.*

YM Conseils, représentée par Yann Magnan, a déclaré par avance accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.

YM Conseils, represented by Yann Magnan, has declared in advance that it accepts the functions entrusted to it and that it fulfils all the conditions required by laws and regulations in force to exercise said functions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

This resolution is adopted unanimously by the shareholders present or represented.

QUATORZIEME RESOLUTION FOURTEENTH RESOLUTION

Refonte des statuts de la Société et adoption du projet de Statuts Modifiés

Revision of the articles of association of the Company and adoption of the draft Amended Articles

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'adoption des résolutions de nature extraordinaire,

The General Meeting, ruling under the conditions of quorum and majority required for the adoption of resolutions of an extraordinary nature,

En conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent, et sous condition suspensive de la réalisation de l'Augmentation de Capital,

As a consequence of the adoption of the above decisions,

Décide d'adopter, article par article, puis dans son intégralité, le projet de Statuts Modifiés de la Société figurant en **Annexe 1**,

Decides to adopt, article by article, then in its entirety, the draft Amended Articles of the Company set out in **Schedule 1**,

Donne tout pouvoir au Président et au Directeur Général en vue de mettre en œuvre la présente décision et procéder aux formalités résultant de la présente décision.

Grants all powers to the President and the Managing Director in order to implement this decision and to carry out the formalities resulting from this decision.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

This resolution is adopted unanimously by the shareholders present or represented.

QUINZIEME RESOLUTION FIFTEENTH RESOLUTION

Nomination des premiers membres et premiers censeurs du comité de supervision
Appointment of the first members and first observers of the supervisory board

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'adoption des résolutions de nature ordinaire,
The General Meeting, ruling under the conditions of quorum and majority required for the adoption of resolutions of an ordinary nature,

Connaissance prise du rapport du Président,
Having taken knowledge of the report of the President,

Décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de premiers membres du comité de supervision pour une durée indéterminée, les personnes suivantes :

Decides to appoint, as from today, as first members of the supervisory board for an unlimited duration, the following persons:

- Abhishek Pandey ;
- Yann Magnan ;
- Stevi Petrelli ; et
- Michael Sim,

Décide par ailleurs de nommer, à compter de ce jour, en qualité de premiers censeurs du comité de supervision pour une durée indéterminée, les personnes suivantes :

Decides furthermore to appoint, as from today, as first observers of the supervisory board for an unlimited duration, the following persons

- Josh Lloyd-Lyons ; et
- Robert Brooks,

lesquelles ont déclaré par avance accepter les fonctions qui leur sont ainsi confiées et n'être frappées d'aucune mesure susceptible de leur en interdire l'exercice.

who have declared in advance that they accept the functions thus entrusted to them and are not subject to any measure likely to prohibit them from exercising them.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

This resolution is adopted unanimously by the shareholders present or represented.

SEIZIEME RESOLUTION SIXTEENTH RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Powers to accomplish formalities

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour l'adoption des résolutions de nature ordinaire,

The General Meeting, ruling under the conditions of quorum and majority required for the adoption of resolutions of an ordinary nature,

Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

Gives all powers to the bearer of an original, a copy or an extract of these minutes to carry out all legal formalities.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

This resolution is adopted unanimously by the shareholders present or represented.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par la Président.

Of all that above, it was drawn up the present minutes which, after reading, was signed by the President.

DocuSigned by:
 *Abhishek Pandey*
FD4C5BD89428418...

Le Président / The President

Abhishek Pandey

Annexe 1 – Statuts Modifiés

Schedule 1 – Amended Articles

73 STRINGS

Société par actions simplifiée

Simplified joint stock company

Au capital de 380.186,70 euros

With a share capital of 380,186.70 euros

Siège social : 176 avenue Charles de Gaulle, 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex

Registered office: 176 avenue Charles de Gaulle, 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex

RCS Nanterre 884 297 631

(la "**Société**")

(the "**Company**")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS ÉCRITES DU PRÉSIDENT EN DATE DU 29 JUIN 2023

MINUTES OF THE WRITTEN DECISIONS OF THE PRESIDENT DATED 29 JUNE 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Year two thousand and twenty-three

Le 29 juin,

On 29 June,

Le président de la Société a pris les décisions suivantes :

The president of the Company took the following decisions:

- Constatation de l'exercice de 2 bons de souscription d'actions dits "**BSA AIR**" donnant droit à la souscription de 12.566 actions ordinaires et constatation d'une augmentation de capital corrélative d'un montant nominal de 1.256,60 euros ;
*Acknowledgement of the exercise of 2 share subscription warrants known as "**BSA AIR**", giving the right to subscribe to 12,566 ordinary shares and acknowledgment of a correlative capital increase of a nominal amount of EUR 1,256.60;*
- Constatation de la conversion de 1.000.000 d'obligations convertibles (les "**OC**") donnant droit à la souscription de 207.929 actions ordinaires et constatation d'une augmentation de capital corrélative d'un montant nominal de 20.792,90 euros ;
*Acknowledgement of the exercise of 1,000,000 convertible bonds (the "**OC**") giving the right to subscribe to 207,929 ordinary shares and acknowledgment of a correlative capital increase of a nominal amount of EUR 20,792.90;*
- Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital social de la Société d'un montant nominal total de 166.559,90 euros, par voie d'émission de 1.665.599 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale chacune, auxquelles sont attachées 1.665.599 bons de souscription d'actions, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de 9.254.740,79 euros (l'"**Augmentation de Capital**") ; et
*Acknowledgement of the completion of the share capital increase of the Company for a total nominal amount of 166,559.90 euros, by issuance of 1,665,599 new ordinary shares with a nominal value of 0.10 euro each, to which 1,665,599 share warrants are attached, and with a share premium of a total amount of 9,254,740.79 euros (the "**Share Capital Increase**") ;*
- Modification des articles 6 et 7 des statuts de la Société ;
Amendment of articles 6 and 7 of the articles of association of the Company;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
Powers to accomplish formalities.

PREMIERE DECISION FIRST DECISION

Constatation de l'exercice de 2 bons de souscription d'actions dits "**BSA AIR**" donnant droit à la souscription de 12.566 actions ordinaires et constatation d'une augmentation de capital corrélative d'un montant nominal de 1.256,60 euros

*Acknowledgement of the exercise of 2 share subscription warrants known as "**BSA AIR**", giving the right to subscribe to 12,566 ordinary shares and acknowledgment of a correlative capital increase of a nominal amount of EUR 1,256.60*

Le Président rappelle qu'aux termes de l'assemblée générale en date du 30 juin 2022 et des décisions du président en date du 13 juillet 2022, il a été décidé de procéder à l'émission de 2 BSA AIR, donnant droit à la souscription de 12.566 actions ordinaires ;

The President reminds that, under the terms of the general meeting dated 30 June 2022 and the decisions of the President dated 13 July 2022, it was decided to issue 2 BSA AIR, giving the right to subscribe to 12,566 ordinary shares;

Le Président a reçu tous pouvoirs à l'effet, notamment, de constater le nombre d'actions émises par suite de l'exercice des BSA AIR, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;

The President has been granted all powers to, inter alia, record the number of shares issued following the exercise of the BSA AIR, carry out the formalities following the corresponding capital increases and make the corresponding amendments to the articles of association;

Conformément aux termes et conditions des BSA AIR, leurs titulaires ont décidé de procéder à l'exercice des 2 BSA AIR.

In accordance with the terms and conditions of the BSA AIR, their holders decided to exercise the 2 BSA AIR.

Le Président, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes des décisions des associés,
The President, using the powers conferred on him by the decisions of the shareholders,

Constate, sur la base des bulletins de souscription reçus par la Société, que 2 BSA AIR ont été exercés le 14 juin 2023, donnant droit à 12.566 actions ordinaires à un prix d'exercice de 5,66 euros par action ordinaire et que Jeffrey Gelfand et Kimberly L. Gilman se sont acquittés chacun de la somme de 0,10 euro, correspondant à la valeur nominale du BSA AIR restant à libérer, au moyen d'un virement bancaire ;

Acknowledges, on the basis of the subscription forms received by the Company, that 2 BSA AIR were exercised on 14 June 2023, giving right to 12,566 ordinary shares at an exercise price of EUR 5.66 per ordinary share and that Jeffrey Gelfand and Kimberly L. Gilman have each paid the sum of EUR 0.10, corresponding to the nominal value of the BSA AIR remaining to be paid-up, by means of a bank transfer;

Constate, en conséquence, une augmentation de capital d'un montant nominal de 1.256,60 euros, portant ainsi le capital social de la Société à la somme de 381.443,30 euros, divisé en 3.814.433 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune.

Acknowledges, as a consequence, a capital increase of a nominal amount of EUR 1,256.60, thus bringing the share capital of the Company to the sum of EUR 381,443.30, divided into 3,814,433 ordinary shares, with a nominal value of EUR 0.10 each.

DEUXIEME DECISION SECOND DECISION

Constatation de la conversion de 1.000.000 d'obligations convertibles (les "**OC**") donnant droit à la souscription de 207.929 actions ordinaires et constatation d'une augmentation de capital corrélative d'un montant nominal de 20.792,90 euros

*Acknowledgement of the exercise of 1,000,000 convertible bonds (the "**OC**") giving the right to subscribe to 207,929 ordinary shares and acknowledgment of a correlative capital increase of a nominal amount of EUR 20,792.90*

Le Président rappelle qu'aux termes de l'assemblée générale en date du 30 juin 2022 et des décisions du président en date du 19 juillet 2022, il a été décidé de procéder à l'émission de 1.000.000 d'OC, donnant droit à la souscription de 207.929 actions ordinaires lors de la réalisation de la Série A ;

The President reminds that, under the terms of the general meeting dated 30 June 2022 and the decisions of the President dated 19 July 2022, it was decided to issue 1,000,000 OC, giving the right to subscribe to 207,929 ordinary shares upon completion of the Serie A;

Le Président a reçu tous pouvoirs à l'effet, notamment, de constater le nombre d'actions émises par suite de l'exercice des OC, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;

The President has been granted all powers to, inter alia, record the number of shares issued following the exercise of the OC, carry out the formalities following the corresponding capital increases and make the corresponding amendments to the articles of association;

Conformément aux termes et conditions des OC, leurs titulaires ont décidé de procéder à la conversion de 1.000.000 d'OC.

In accordance with the terms and conditions of the OC, their holders decided to convert 1,000,000 OC.

Le Président, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes des décisions des associés,
The President, using the powers conferred on him by the decisions of the shareholders,

Constate, sur la base des bulletins de conversion et de souscription reçus par la Société, que 1.000.000 d'OC ont été converties le 14 juin 2023, donnant droit à 207.929 actions ordinaires à un prix d'exercice de 4,81 euros par action ordinaire et que les sommes ont été libérées par compensation avec la créance obligataire détenue par chaque titulaire d'OC sur la Société ;

Acknowledges, *on the basis of the conversion and subscription forms received by the Company, that 1,000,000 OC were converted on 14 June 2023, giving right to 207,929 ordinary shares at an exercise price of EUR 4.81 per ordinary share and that the amounts have been paid-up by set-off against the bond debt held by each OC holder against the Company;*

Constate, en conséquence, une augmentation de capital d'un montant nominal de 20.792,90 euros, portant ainsi le capital social de la Société à la somme de 402.236,20 euros, divisé en 4.022.362 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune.

Acknowledges, *as a consequence, a capital increase of a nominal amount of EUR 20,792.90, thus bringing the share capital of the Company to the sum of EUR 402,236.20, divided into 4,022,362 ordinary shares, with a nominal value of EUR 0.10 each.*

TROISIEME DECISION THIRD DECISION

Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital social de la Société d'un montant nominal total de 166.559,90 euros, par voie d'émission de 1.665.599 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale chacune, auxquelles sont attachées 1.665.599 bons de

souscription d'actions, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de 9.254.740,79 euros
(l'"**Augmentation de Capital**")

*Acknowledgement of the completion of the share capital increase of the Company for a total nominal amount of 166,559.90 euros, by issuance of 1,665,599 new ordinary shares with a nominal value of 0.10 euro each, to which 1,665,599 share warrants are attached, and with a share premium of a total amount of 9,254,740.79 euros (the "**Share Capital Increase**")*

Le président rappelle que les associés de la Société ont décidé le 14 juin 2023 d'augmenter le capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal de 166.559,90 euros, pour porter le capital social de la Société de 402.236,20 euros à 568.796,10 euros, par voie d'émission de 1.665.599 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale chacune, auxquelles sont attachées 1.665.599 bons de souscription d'actions, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de 9.254.740,79 euros (les "**Actions Nouvelles**").

*The President reminds that the Company's shareholders decided on 14 June 2023 to increase the Company's share capital, with cancellation of the pre-emptive subscription right, by a nominal amount of 166,559.90 euros, bringing the Company's share capital from 402,236.20 euros to 568,796.10 euros, by issuing 1,665,599 new ordinary shares with a nominal value of 0.10 euro each, to which 1,665,599 share warrants are attached, and with a share premium of a total amount of 9,254,740.79 euros (the "**New Shares**").*

Le président rappelle également que :

The president also reminds that:

- la libération de la souscription aux Actions Nouvelles devait intervenir par versement d'espèces et/ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société; et
subscriptions for the New Shares were to be paid up in cash and/or by offsetting against certain, liquid and due claims against the Company; and
- la souscription était ouverte à compter du 14 juin 2023 jusqu'au 30 juin 2023 et devait être close par anticipation dès que l'augmentation aurait été intégralement souscrite.
subscription was open from 14 June 2023 until 30 June 2023 and was to be closed early once the increase had been fully subscribed.

Le président après avoir reçu :

The president, having received:

- le bulletin de souscription en date du 14 juin 2023 par lequel Blackstone Innovations L.L.C. déclare souscrire à 982.171 Actions Nouvelles pour un montant total (prime d'émission incluse) de 5.555.555,88 euros ;
the subscription form dated 14 June 2023 by which Blackstone Innovations L.L.C. declares that it subscribes to 982,171 New Shares for a total amount (including issue premium) of 5,555,555.88 euros;
- le bulletin de souscription en date du 14 juin 2023 par lequel FIL Strategic Ventures Limited déclare souscrire à 654.781 Actions Nouvelles pour un montant total (prime d'émission incluse) de 3.703.705,81 euros ;
the subscription form dated 14 June 2023 by which FIL Strategic Ventures Limited declares that it subscribes to 654,781 New Shares for a total amount (including issue premium) of 3,703,705.81 euros;
- le bulletin de souscription en date du 15 juin 2023 par lequel Broadhaven 73Strings I L.L.C. déclare souscrire à 28.647 Actions Nouvelles pour un montant total (prime d'émission incluse) de 162.039 euros;
the subscription form dated 14 June 2023 by which Broadhaven 73Strings I L.L.C. declares that it subscribes to 28,647 New Shares for a total amount (including issue premium) of 162,039 euros;

- le certificat du dépositaire établi par la banque BNP Paribas en date du 26 juin 2023,
the custodian's certificate issued by the bank BNP Paribas dated 26 June 2023,

et en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les décisions des associés le 14 juin 2023, constate que les Actions nouvelles ont été intégralement souscrites et libérées de la totalité de leur valeur nominale et prime d'émission par versement d'espèces.

and by virtue of the powers granted to him by the decisions of the shareholders on 14 June 2023, acknowledges that the New Shares have been fully subscribed and paid up in full at their nominal value and share premium by cash payment.

En conséquence de ce qui précède, le président constate que la période de souscription est close et que par suite l'augmentation de capital d'un montant nominal de 166.559,90 euros correspondant à l'émission des Actions Nouvelles est donc définitivement réalisée.

As a result of the foregoing, the president acknowledges that the subscription period is closed and that the share capital increase of a nominal amount of 166,559.90 euros corresponding to the issue of the New Shares is therefore definitively completed.

A l'issue de cette augmentation de capital, le capital social de la Société est porté de 402.236,20 euros à 568.796,10 euros.

Following this share capital increase, the Company's share capital is increased from 402,236.20 euros to 568,796.10 euros.

QUATRIEME DECISION FOURTH DECISION

Modification des articles 6 et 7 des statuts de la Société
Amendment of articles 6 and 7 of the articles of association of the Company

En conséquence de ce qui précède, le Président décide de modifier ainsi qu'il suit les articles 6 et 7 des statuts de la Société :

As a consequence of the foregoing, the President decides to amend the articles 6 and 7 of the Company's articles of association as follows:

Les paragraphes suivants sont ajoutés à la fin de l'article 6 (Apports) :

The following paragraphs are added at the end of article 6 (Contributions):

"ARTICLE 6 : APPORTS

[...]

Aux termes des décisions du Président en date du 29 juin 2023, agissant sur délégation de compétence consentie par l'assemblée générale des associés en date du 30 juin 2022, et des décisions du président en date du 13 juillet 2022, il a été procédé à une augmentation du capital d'un montant nominal de 1.256,60 euros suite à l'exercice de bons de souscription d'actions dits "BSA AIR" et l'émission corrélative de 12.566 actions nouvelles portant le capital de 380.186,70 à 381.443,30 euros.

Aux termes des décisions du Président en date du 29 juin 2023, agissant sur délégation de compétence consentie par l'assemblée générale des associés en date du 30 juin 2022, et des décisions du président en date du 19 juillet 2022, il a été procédé à une augmentation du capital d'un montant nominal de 20.792,90 euros suite à l'exercice d'obligations convertibles en actions et l'émission corrélative de 207.929 actions nouvelles portant le capital de 381.443,30 euros à 402.236,20 euros.

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale des associés en date du 14 juin 2023 et des décisions du Président en date du 29 juin 2023, il a été procédé à une augmentation du capital d'un montant nominal de 166.559,90 euros par l'émission de 1.665.599 actions nouvelles à

chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'actions de type « ratchet », portant le capital de 402.236,20 euros à 568.796,10 euros."

L'article 7 (Capital social) est modifié ainsi qu'il suit :
Article 7 (Share capital) is amended as follows:

"ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL

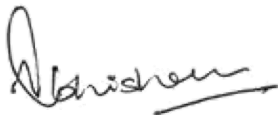
Le capital social est fixé à 568.796,10 euros, divisé en 5.687.961 actions ordinaires de 0,10 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées."

**CINQUIEME DECISION
FIFTH DECISION**

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Powers to accomplish formalities

Le président décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi.
The president decides to confer full powers on the bearer of an original, copy or extract of these minutes to carry out all formalities required by law.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par le président.
Of all that above, it was drawn up the present minutes which, after reading, was signed by the president.



13519384 Canada Inc.

Représentée par / Represented by: Abhishek Pandey
Président / President

73 STRINGS

Société par actions simplifiée au capital de 568.796,10 euros
Siège social: 176 avenue Charles de Gaulle, 92522 Neuilly cedex
884 297 631 RCS Nanterre

STATUTS

MIS A JOUR PAR DECISIONS DU PRESIDENT

EN DATE DU 29 JUIN 2023

DocuSigned by:
 *Abhishek Pandey*
FD4C5BD89428418...

Copie certifiée conforme
Le Président

ARTICLE 1 : FORME DE LA SOCIÉTÉ

La société est une société par actions simplifiée (la « **Société** ») qui est régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi que par les présents statuts.

La Société fonctionne indifféremment sous la même forme avec un ou plusieurs associés.

Elle ne peut faire publiquement appel à l'épargne en dehors des cas prévus par la loi.

ARTICLE 2 : OBJET

La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- La conception et le développement de systèmes d'algorithmes afin de créer des solutions d'intelligence artificielle ou logicielles à destination de l'industrie du conseil financiers,
- la fourniture de prestations de services de consulting en lien avec l'objet social ci-dessus,
- Et, de manière générale, toute activité liée à, ou contribuant au développement, directement ou indirectement, de cet objet social.

Le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscriptions, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avances, d'achat ou de vente de titres ou droits sociaux, de cession ou de location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers, ou par tout autre mode.

ARTICLE 3 : DÉNOMINATION SOCIALE

La dénomination sociale de la Société est : **73 STRINGS**

Tous actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, notamment les lettres, factures, annonces et publications diverses, doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots "Société par actions simplifiée" ou des initiales "SAS" et de l'énonciation du montant du capital social ainsi que le lieu et le numéro d'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés.

ARTICLE 4 : SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 176 avenue Charles de Gaulle, 92522 Neuilly cedex.

Il pourra être transféré en tout autre endroit en France par simple décision du président qui est investi des pouvoirs nécessaires pour modifier en conséquence les statuts, sans qu'il soit besoin d'une ratification par décision de l'associé unique ou des associés.

ARTICLE 5 : DURÉE

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf en cas de prorogation ou de dissolution anticipée décidée par l'associé unique ou par décision collective des associés.

ARTICLE 6 : APPORTS

Il a été fait à la constitution de la Société, uniquement des apports en numéraire de la somme de cent euros (100 €).

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale des associés en date du 11 septembre 2020 et des décisions du Directeur Général en date du 30 septembre 2020, il a été procédé à :

- Une augmentation du capital d'un montant nominal de cent quarante-deux mille quatre-vingt (142.080 €) euros par l'émission de un million quatre cent vingt mille huit cents (1.420.800) actions, portant le capital de la Société de cent euros (100 €) à cent quarante-deux mille cent quatre-vingts euros (142.180 €) ;
- Une augmentation du capital d'un montant nominal de cent treize mille sept cent quarante-deux euros et soixante centimes (113.742,60 €) euros par l'émission d'un million cent trente-sept mille quatre cent vingt-six (1.137.426) actions, portant le capital de la Société de cent quarante-deux mille cent quatre-vingts (142.180 €) euros à deux cent cinquante-cinq mille neuf cent vingt-deux euros et soixante centimes (255.922,60 €).

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale des associés en date du 20 janvier 2021 et des décisions du Directeur Général en date du 9 février 2021, il a été procédé à une augmentation du capital d'un montant nominal de 74.852,20 euros par l'émission de 748.522 actions nouvelles à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'actions de type « *ratchet* » (les « **ABSA** »), portant le capital de la Société de 255.922,60 euros à 330.774,80 euros.

Aux termes des décisions du Président en date du 22 juillet 2021, 31 août 2021 et 17 septembre 2021, agissant sur délégation de compétence consentie par l'assemblée générale des associés en date du 20 janvier 2021 et des décisions du Président en date du 23 septembre 2021, il a été procédé à une augmentation du capital d'un montant nominal de 19.936,80 euros par l'émission de 199.368 actions nouvelles portant le capital de la Société de 330.774,80 euros à 350.711,60 euros.

Aux termes des décisions du Président en date du 6 octobre 2021, 18 octobre 2021 et 5 novembre 2021, agissant sur délégation de compétence consentie par l'assemblée générale des associés en date du 20 janvier 2021 et des décisions du Président en date du 28 décembre 2021, il a été procédé à une augmentation du capital d'un montant nominal de 20.049 euros par l'émission de 200.490 actions nouvelles portant le capital de la Société de 350.711,60 euros à 370.760,60 euros.

Aux termes des décisions du Président en date du 30 juin 2022, agissant sur délégation de compétence consentie par l'assemblée générale des associés en date du 30 juin 2022, il a été procédé à une augmentation du capital d'un montant nominal de 6.404 euros par l'émission de 64.040 actions nouvelles portant le capital de la Société de 360.760,60 euros à 377.164,60 euros.

Aux termes des décisions du Président en date du 27 janvier 2023, agissant sur délégation de compétence consentie par l'assemblée générale des associés en date du 30 juin 2022, il a été procédé à une augmentation du capital d'un montant nominal de 1.742,50 euros par l'émission de 17.425 actions nouvelles portant le capital de la Société de 377.164,60 euros à 378.907,10 euros.

Aux termes des décisions du Président en date du 20 avril 2023, agissant sur délégation de compétence consentie par l'assemblée générale des associés en date du 20 janvier 2021 et des décisions du président en date du 17 septembre 2021, il a été procédé à une augmentation du capital d'un montant nominal de 1.279,60 euros suite à l'exercice de bons de souscription d'actions dits "BSA 2" et l'émission corrélative de 12.796 actions nouvelles portant le capital de 378.907,10 euros à 380.186,70 euros.

Aux termes des décisions du Président en date du 29 juin 2023, agissant sur délégation de compétence consentie par l'assemblée générale des associés en date du 30 juin 2022, et des décisions du président en date du 13 juillet 2022, il a été procédé à une augmentation du capital d'un montant nominal de 1.256,60 euros suite à l'exercice de bons de souscription d'actions dits "BSA AIR" et l'émission corrélative de 12.566 actions nouvelles portant le capital de 380.186,70 à 381.443,30 euros.

Aux termes des décisions du Président en date du 29 juin 2023, agissant sur délégation de compétence consentie par l'assemblée générale des associés en date du 30 juin 2022, et des décisions du président en date du 19 juillet 2022, il a été procédé à une augmentation du capital d'un montant nominal de 20.792,90 euros suite à l'exercice d'obligations convertibles en actions et l'émission corrélative de 207.929 actions nouvelles portant le capital de 381.443,30 euros à 402.236,20 euros.

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale des associés en date du 14 juin 2023 et des décisions du Président en date du 29 juin 2023, il a été procédé à une augmentation du capital d'un montant nominal de 166.559,90 euros par l'émission de 1.665.599 actions nouvelles à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'actions de type « *ratchet* », portant le capital de 402.236,20 euros à 568.796,10 euros.

ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 568.796,10 euros, divisé en 5.687.961 actions ordinaires de 0,10 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

- 8.1. Toute modification du capital résultant d'une opération d'augmentation, d'amortissement ou de réduction du capital social, requiert une décision collective des associés ou une décision de l'associé unique, dans les formes et conditions des Articles 19 et 20 des présents statuts.
- 8.2. En cas d'augmentation du capital social par émission d'actions de numéraire et si la Société comporte plusieurs associés, un droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles est réservé aux associés, dans les conditions édictées par la loi.
- 8.3. En cas de pluralité d'associés et lors de la décision collective d'augmentation de capital, les associés peuvent supprimer le droit préférentiel de souscription en faveur d'une ou plusieurs personnes dénommées ou catégories de personnes, dans le respect des conditions prévues par la loi. Chaque associé peut aussi renoncer individuellement à ce droit préférentiel de souscription.
- 8.4. Après avoir décidé d'augmenter, d'amortir ou de réduire le capital social, les associés ou l'associé unique peuvent déléguer au président et/ou au directeur général les pouvoirs nécessaires en vue de réaliser l'augmentation, l'amortissement ou la réduction du capital social.

ARTICLE 9 : LIBÉRATION DES ACTIONS

Les actions de numéraire doivent être libérées au moins de la moitié de leur valeur nominale à la constitution de la Société et du quart de celle-ci lors de la souscription en cas d'augmentation du capital social.

La libération du surplus doit intervenir, sur décision du président, en une ou plusieurs fois dans le délai de cinq ans à compter du jour où l'augmentation de capital est devenue définitive.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs par lettre recommandée avec accusé de réception expédiée quinze (15) jours au moins avant la date fixée pour chaque versement. Les versements sont effectués, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué à cet effet.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions entraîne, de plein droit et sans qu'il soit besoin de procéder à une formalité quelconque, le paiement d'un intérêt au taux légal, à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action personnelle que la Société peut exercer contre l'associé défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

ARTICLE 10 : FORME DES ACTIONS

Les actions sont nominatives.

Elles donnent lieu à une inscription à un compte ouvert par la Société au nom de l'associé dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Les actions peuvent être divisées en différentes catégories d'actions.

Le cas échéant, la catégorie des actions détenues par chaque associé fait l'objet d'une mention spéciale dans les comptes ouverts au nom du ou des associés.

ARTICLE 11 : DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

- 11.1. Sans préjudice des stipulations d'accords extrastatutaires entre les associés, chaque action donne droit à son porteur, dans l'actif social, les bénéfices et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.
- 11.2. Chaque action donne, en outre, le droit au vote et à la représentation dans les décisions de l'associé unique ou des associés, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux dans les conditions prévues par les présents statuts.
- 11.3. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts, aux modifications ultérieures et à toutes décisions des associés ou de l'associé unique.
- 11.4. L'associé unique ou les associés ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.
- 11.5. Les droits et obligations attachés à chaque action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.
- 11.6. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, ou en cas d'échange, de regroupement ou d'attributions d'actions ou en cas d'opération sur le capital, les propriétaires d'actions isolées ou en nombres insuffisants ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de se regrouper et de faire leur affaire personnelle de ce groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.
- 11.7. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un associé ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des associés ou de l'associé unique.

ARTICLE 12 : TRANSFERT DES ACTIONS - LIBRE TRANSMISSIBILITÉ

- 12.1. La propriété des actions résulte de leur inscription sur un compte d'instruments financiers ouvert au nom du ou des associés ou d'un dispositif d'enregistrement électronique partagé au nom de leur propriétaire dans les conditions prévues par la loi.

Une attestation d'inscription en compte d'instruments financiers sera délivrée par la Société à tout associé en faisant la demande.

- 12.2. Les actions sont librement cessibles sous réserve des stipulations d'accords extrastatutaires entre les associés.

La cession de ces actions s'opère, à l'égard des tiers et de la Société, par une inscription par ordre chronologique, sur un registre paraphé ou par modification de l'inscription de ces titres dans un dispositif d'enregistrement électronique partagé, sur remise d'un ordre de mouvement signé du cédant ou de son mandataire.

- 12.3. Le transfert de propriété des actions s'opère, à l'égard de la Société et des tiers selon les modalités prévues par la loi, par le pacte extrastatutaire conclu entre les principaux associés de la Société et/ou tout autre accord extrastatutaire

Tout transfert réalisé en violation de tout accord extrastatutaire sera réputé avoir été réalisé en violation des statuts et sera donc nul conformément aux dispositions de l'article L. 227-15 du Code de commerce.

ARTICLE 13 : PRÉSIDENT

- 13.1. La Société est gérée, représentée et administrée par un Président, personne physique ou morale. Le Président peut être choisi parmi les associés ou en-dehors d'eux. Lorsqu'une personne morale est nommée Président, (i) les dirigeants de ladite personne morale sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent la même responsabilité civile et pénale que s'ils étaient Président en leur nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent et (ii) tout changement du représentant permanent du Président personne morale devra faire l'objet d'une ratification par le Comité de Supervision lors de sa première réunion suivant ledit changement, étant précisé qu'en l'absence d'une telle ratification, le Président sera réputé démissionnaire d'office.
- 13.2. Le Président est nommé avec ou sans limitation de durée par décision du Comité de Supervision. Il est rééligible. Il est révocable *ad nutum*, sans juste motifs, par décision du Comité de Supervision, sans qu'aucune indemnité ne lui soit due.
- 13.3. Les fonctions de Président prennent fin au terme de son mandat, ou encore par démission (sous réserve du respect d'un préavis minimum de trois (3) mois lequel peut être raccourci ou supprimé par le Comité de Supervision), départ à la retraite, révocation, incapacité, interdiction de gérer ou décès.
- 13.4. Le Président recevra, le cas échéant, la rémunération qui sera jugée appropriée par le Comité de Supervision, étant entendu cependant que, dans tous les cas, les frais qu'il encourt dans l'exercice de ses fonctions pourront lui être remboursés contre remise de justificatifs.
- 13.5. La Société pourra consentir des prêts, des découverts, des comptes courants, des cautions et des avals à son président si celui-ci est une personne morale.

ARTICLE 14 : POUVOIRS DU PRÉSIDENT

- 14.1. Le président dirige et représente la Société à l'égard des tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social. Il doit exercer ces pouvoirs dans le respect de la loi et des règlements en vigueur à tout moment et des présents statuts, et agir dans l'intérêt de la Société.

Le président peut déléguer les pouvoirs qu'il juge convenables, par mandats spéciaux et temporaires, à toute personne qui peut être associée ou non.

- 14.2. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances ; cependant, la seule publication des statuts ne suffit pas à constituer cette preuve.

Toutefois, et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, les Décisions Stratégiques figurant en **Annexe 1** ne pourront être prises par le Président ou un associé,

ni ne pourront être soumises au vote de la collectivité des associés, qu'après obtention de l'autorisation préalable du Comité de Supervision.

ARTICLE 15 : DIRECTEUR GÉNÉRAL - DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

- 15.1. Le Comité de Supervision peut nommer un ou plusieurs directeurs généraux et un ou plusieurs directeurs généraux délégués, personnes physiques ou morales, associés ou non.

Lorsqu'une personne morale est nommée directeur général ou directeur général délégué, (i) les dirigeants de ladite personne morale sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent la même responsabilité civile et pénale que s'ils étaient directeur général ou directeur général délégué en leur nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent et (ii) tout changement du représentant permanent du directeur général ou directeur général délégué personne morale devra faire l'objet d'une ratification par le Comité de Supervision lors de sa première réunion suivant ledit changement, étant précisé qu'en l'absence d'une telle ratification, le directeur général ou directeur général délégué sera réputé démissionnaire d'office.

Le Comité de Supervision détermine la durée des fonctions du ou des directeurs généraux et du ou des directeurs généraux délégués.

Le ou les directeurs généraux et le ou les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le président, notamment de représentation de la Société. A l'égard de la Société, les directeurs généraux et les directeurs généraux délégués sont soumis aux mêmes limitations de pouvoirs, statutaires ou non, que le président, ces limitations n'étant pas opposables aux tiers. Le président, l'associé unique ou les associés peuvent en outre imposer d'autres restrictions aux pouvoirs d'un directeur général ou d'un directeur général délégué.

Par ailleurs, et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, les Décisions Stratégiques figurant en **Annexe 1** ne pourront être prises par le ou les directeurs généraux, le ou les directeurs généraux délégués ou un associé, ni ne pourront être soumises au vote de la collectivité des associés, qu'après obtention de l'autorisation préalable du Comité de Supervision.

Les directeurs généraux et les directeurs généraux délégués peuvent déléguer à toute personne de leur choix, avec ou sans faculté de subdéléguer, certains de leurs pouvoirs pour l'exercice de fonctions spécifiques ou l'accomplissement de certains actes.

- 15.2. Le directeur général et le directeur général délégué sont révocables *ad nutum* sans juste motifs, par décision du Comité de Supervision, sans qu'aucune indemnité ne leur soit due.
- 15.3. Les fonctions de directeur général et directeur général délégué prennent fin au terme de leur mandat, ou encore par démission (sous réserve du respect d'un préavis minimum de trois (3) mois lequel peut être raccourci ou supprimé par le Comité de Supervision), départ à la retraite, révocation, incapacité, interdiction de gérer ou décès.
- 15.4. Le cas échéant, la rémunération du directeur général et du directeur général délégué sera fixée par le Comité de Supervision. Ils auront droit au remboursement de leurs frais sur présentation des justificatifs.
- 15.5. En cas de décès, démission ou empêchement du président, le directeur général et le directeur général délégué conservent leurs fonctions et attributions jusqu'à la nomination du nouveau président, sauf décision contraire.

ARTICLE 16 : COMITÉ DE SUPERVISION

- 16.1. Composition

Le Comité de Supervision est composé d'un maximum de cinq membres.

Le Comité de Supervision est également composé d'un maximum de deux censeurs, admis à participer aux réunions du Comité de Supervision sans droit de vote.

16.2. Nomination

Sous réserve des stipulations d'accords extrastatutaires entre les associés, les membres du Comité de Supervision et les censeurs sont nommés par décision de la collectivité des associés, pour une durée indéterminée.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges, le Comité de Supervision peut, entre deux décisions collectives des associés délibérant sur les comptes sociaux de l'exercice, procéder à des nominations à titre provisoire. Les nominations provisoires effectuées par le Comité de Supervision sont soumises à ratification de la prochaine décision collective ordinaire des associés. Le Membre du Comité de Supervision nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

16.3. Président

Le Comité de Supervision désigne en son sein un président, personne physique ou morale. Le président du Comité de Supervision organise et dirige les travaux du Comité de Supervision ce rôle étant dévolu à l'un des membres en cas d'absence du président du Comité de Supervision. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier que les membres du Comité de Supervision sont en mesure de remplir leur mission. Le président du Comité de Supervision exerce ses fonctions pendant la durée de son mandat de membre du Comité de Supervision. Il est révocable à tout moment par décision du Comité de Supervision.

16.4. Rémunération

Les membres du Comité de Supervision ne percevront aucune rémunération pour l'exercice de leurs fonctions, étant précisé que les membres du Comité de Supervision ont droit au remboursement de leurs frais professionnels sur présentation de justificatifs.

16.5. Démission - Révocation

Les membres du Comité de Supervision et les censeurs peuvent démissionner et peuvent être révoqués à tout moment par une décision collective des associés. La décision de révocation peut ne pas être motivée et, en tout état de cause, aucun juste motif n'est nécessaire.

16.6. Pouvoirs

Le Comité de Supervision a pour mission de superviser la gestion quotidienne de la Société par le président et le directeur général et de les assister dans leurs fonctions telles que définies par la loi et les présents statuts. Le Comité de Supervision exerce sa mission dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et les présents statuts au président, au directeur général et aux associés.

Les Décisions Stratégiques figurant en **Annexe 1** ne peuvent être prises et mises en œuvre par le président, le directeur général ou un associé, ni ne peuvent être soumises au vote de la collectivité des associés, qu'après obtention de l'autorisation préalable du Comité de Supervision.

Le Comité de Supervision veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les membres du Comité de Supervision sont en mesure de remplir leur mission. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les membres du Comité de Supervision, ainsi que toute personne invitée à assister aux réunions du Comité de Supervision, doivent garder confidentielles toutes informations communiquées au Comité de Supervision.

16.7. Fonctionnement du Comité de Supervision

Le Comité de Supervision est convoqué ou consulté, selon le cas, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur initiative du président du Comité de Supervision ou de l'un quelconque de ses membres disposant du droit de vote, sans préjudice des dispositions suivantes. Les décisions du Comité de Supervision sont prises (i) lors des réunions du Comité de Supervision, qui peuvent être tenues par téléphone ou vidéoconférence, ou (ii) par acte sous seing privé, signé par tous les membres du Comité de Supervision.

(i) Réunion du Comité de Supervision

Le Comité de Supervision se réunit au moins une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt social l'exige.

Sauf si les membres du Comité de Supervision ont renoncé à l'unanimité à l'exigence d'une convocation écrite, le Comité de Supervision ne peut se tenir valablement que si chacun des membres du Comité de Supervision et les censeurs ont été convoqués par écrit (y compris par email) au moins huit (8) jours à l'avance et si l'ordre du jour ainsi que tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission leur a été communiqué par écrit.

Sous réserve des stipulations d'accords extrastatutaires entre les associés, le Comité de Supervision ne délibère valablement que si au moins la moitié de ses membres sont présents, représentés ou prennent part au vote par tout autre moyen.

Tout membre du Comité de Supervision peut se faire valablement représenter à toute réunion du Comité de Supervision par toute personne sous réserve des stipulations d'accords extrastatutaires entre les associés. Les pouvoirs peuvent être donnés par tous moyens écrits et notamment par email. Le nombre de pouvoirs de représentation que chacun des membres du Comité de Supervision peut détenir n'est pas limité.

Sous réserve des stipulations d'accords extrastatutaires entre les associés, les décisions du Comité de Supervision autres que les Décisions Stratégiques sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Chaque membre dispose d'une voix à l'exception du président et du directeur général qui, s'ils sont membres du Comité de Supervision, disposent de deux voix.

Les réunions du Comité de Supervision se tiennent au siège social de la Société ou en tout autre lieu tel que précisé dans la convocation. Les réunions peuvent également se tenir par conférence téléphonique ou vidéoconférence.

Les délibérations du Comité de Supervision sont constatées par des procès-verbaux signés par le président du Comité de Supervision et un autre membre du Comité de Supervision présent lors de la réunion.

Les membres du Comité de Supervision ont un strict devoir de confidentialité concernant les informations communiquées au Comité de Supervision.

(ii) Consultation par acte sous seing privé

Le Comité de Supervision peut également prendre des décisions par acte sous seing privé adopté à l'unanimité. Ces décisions des membres du Comité de Supervision prennent effet lors de la signature du procès-verbal par tous les membres du Comité de Supervision, sans qu'aucune autre formalité ne soit requise.

ARTICLE 17 : CONVENTIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ, SES DIRIGEANTS ET SES ASSOCIÉS

- 17.1. En cas de pluralité d'associés, les conventions conclues directement ou par personne interposée entre la Société et

- ses dirigeants,
- l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %,
- s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce,

doivent être portées à la connaissance du Commissaire aux comptes, s'il en a été désigné, par le président ou le directeur général dans un délai d'un mois de leur conclusion.

Le Commissaire aux comptes, s'il en a été désigné, ou le président, doit établir un rapport sur les conventions conclues au cours de l'exercice écoulé avec les personnes intéressées telles que visées au premier paragraphe du présent Article. Lors de la décision collective statuant sur les comptes dudit exercice, les associés statuent sur ce rapport.

Les conventions non approuvées par décision collective des associés produisent néanmoins leurs effets, à charge pour la personne intéressée ou le Président d'en supporter les conséquences dommageables pour la Société.

- 17.2. Lorsque la Société ne comprend qu'un seul associé, il est seulement fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son dirigeant, son associé unique ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.
- 17.3. Le présent Article ne s'applique pas aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

ARTICLE 18 : COMMISSAIRES AUX COMPTES

- 18.1. Le cas échéant, le ou les Commissaire(s) aux comptes titulaire(s) est (sont) désigné(s) et exerce(nt) leur contrôle conformément à la loi et aux règlements en vigueur. Il est désigné, ou sont désignés, pour une période déterminée par décision collective des associés ou de l'associé unique conformément à la loi et aux règlements en vigueur.
- 18.2. Un Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le(s) titulaire(s) en cas de refus, d'empêchement, démission, décès ou relèvement, peut être nommé, dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, en même temps et dans les mêmes conditions que le(s) titulaire(s) et pour la même durée.

ARTICLE 19 : DOMAINES RÉSERVÉS AUX DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE OU DES ASSOCIÉS

Sous réserve des stipulations d'accords extrastatutaires entre les associés, une décision du ou des associés est nécessaire notamment pour les actes et opérations énumérés ci-dessous :

- (i) augmentation, réduction ou amortissement de capital social ;
- (ii) fusion, scission, apport, liquidation ou dissolution, ou prorogation de la durée de la Société ;
- (iii) modification des présents statuts, sauf pour le transfert du siège social en France ;
- (iv) approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
- (v) toute distribution faite à l'associé unique ou aux associés, à l'exception des acomptes sur dividendes ;
- (vi) nomination des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants ;
- (vii) émission d'obligations ;

(viii) transformation en société d'une autre forme.

Sous réserve des stipulations d'accords extrastatutaires entre les associés, toutes les autres décisions relèvent soit de la compétence du président ou du directeur général, soit de la compétence du Comité de Supervision.

ARTICLE 20 : DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE OU DES ASSOCIÉS

- 20.1. Lorsque la Société ne comprend qu'un seul associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les présents statuts à la collectivité des associés.
- 20.2. L'associé unique prend toute décision, soit de sa propre initiative, soit à l'initiative du Président (ou du Directeur Général), qu'il exprime dans un procès-verbal. Dans le premier cas, il en avise le président dans les meilleurs délais. Si la décision intervient à l'initiative du président, ce dernier peut établir un rapport.
- 20.3. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les règles relatives aux décisions collectives des associés (convocation, vote, majorité) ne sont pas applicables.

En cas de décision de l'associé unique, le ou les Commissaires aux comptes, s'il en a été désigné, sont avisés dans les meilleurs délais et par tous moyens écrits, de la décision projetée par celui qui en a eu l'initiative.

En cas de consultation écrite de l'associé unique prise à l'initiative soit de l'associé unique soit du Président (ou du Directeur général), le ou les Commissaires aux comptes, s'il en a été désigné, sont avisés dans les meilleurs délais par tous moyens écrits.

- 20.4. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises à l'initiative du Président (ou du Directeur Général) ou, à défaut, à la demande ou à l'initiative de tout associé (un "**Demandeur**"). Dans ce dernier cas, le Président, s'il n'est pas associé, est avisé de la même façon que les associés.
- 20.5. L'ordre du jour en vue des décisions collectives des associés est arrêté par l'auteur de la convocation.
- 20.6. Les droits de vote attachés aux actions sont proportionnels à la quotité de capital qu'ils représentent et chaque action donne droit à son détenteur à une voix.
- 20.7. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises, au choix du Demandeur, en Assemblée Générale (soit au siège social, soit en tout autre endroit désigné dans la convocation) ou par consultation écrite ou par voie de téléconférence téléphonique ou audiovisuelle. Elles peuvent s'exprimer aussi par un consentement unanime des associés donné dans un acte écrit ou via un formulaire de vote par correspondance.

Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire de son choix, qui peut ou non être un associé. Les mandats peuvent être donnés par tous moyens écrits, en ce compris par télécopie ou par transmission électronique. En cas de contestation sur la validité du mandat conféré, la charge de la preuve incombe à celui qui se prévaut de l'irrégularité du mandat. Toutefois, en cas d'associé unique, celui-ci ne peut déléguer ses pouvoirs.

Sous réserve des stipulations d'accords extrastatutaires entre les associés, les décisions collectives sont prises à la majorité des actions ayant le droit de vote.

Nonobstant ce qui précède, et si la Société comporte plusieurs associés, l'unanimité des associés est requise lorsque l'exige la loi.

20.7.1 Décisions prises en Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est convoquée par un Demandeur. La convocation est faite par une notification envoyée par tous moyens écrits, en ce compris par télécopie ou par transmission électronique huit (8) jours au moins avant la date de la réunion ; elle indique l'ordre du jour. Cependant, lorsque tous les associés sont présents ou représentés, l'Assemblée Générale peut se réunir sans convocation préalable. Le ou les Commissaires aux comptes, s'il en a été désigné, seront convoqués à l'assemblée générale dans les mêmes conditions que les associés.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président de la Société ou, en son absence, par un associé spécialement délégué ou élu à cet effet par l'Assemblée.

A chaque Assemblée Générale est tenue une feuille de présence, dûment émargée par les associés présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, qui est certifiée exacte par le Président de séance. Il est dressé un procès-verbal de la réunion, signé (i) par le Président de séance et (ii) par au moins un associé, présent ou le mandataire d'un associé représenté, étant précisé que si le Président de séance est associé, il signe seul le procès-verbal.

20.7.2 Décisions prises par consultation écrite

En cas de consultation écrite (en ce compris toute consultation effectuée par télécopie ou par transmission électronique), le texte des résolutions proposées ainsi que les documents nécessaires sont adressés par le Demandeur à chaque associé et au Président si celui-ci n'est pas le Demandeur, par tous moyens écrits, en ce compris par télécopie ou par transmission électronique. Les associés disposent d'un délai de huit (8) jours à compter de la date d'envoi des projets de résolutions, pour émettre leur vote. Le vote peut être émis par tous moyens écrits, en ce compris par télécopie ou par transmission électronique. Tout associé n'ayant pas répondu dans le délai accordé aux associés pour répondre (s'il n'est pas précisé dans les résolutions, ce délai sera de huit (8) jours) est considéré comme s'étant abstenu. Si les votes de tous les associés sont reçus avant l'expiration dudit délai, la résolution concernée sera réputée avoir fait l'objet d'un vote à la date de réception du dernier vote. Le ou les Commissaires aux comptes sont informés, s'il en a été désigné, par tous moyens, préalablement à la consultation écrite, de l'objet de ladite consultation.

La décision collective des associés fait l'objet d'un procès-verbal établi et signé par le Demandeur auquel est annexée chaque réponse des associés, et qui est immédiatement communiqué à la Société pour être conservé dans les conditions visées au § 20.8 ci-après.

20.7.3 Décisions prises par voie de téléconférence téléphonique ou audiovisuelle

Lors des réunions par voie de téléconférence téléphonique ou audiovisuelle, les associés et le Président, s'il n'est pas le Demandeur, sont convoqués par le Demandeur par tous moyens écrits, en ce compris par télécopie ou par transmission électronique huit (8) jours au moins avant la date de la réunion. L'ordre du jour doit être indiqué, ainsi que la manière dont les associés peuvent prendre part à la réunion.

Le ou les Commissaires aux comptes, s'il en a été désigné, sont informés de la téléconférence téléphonique ou audiovisuelle dans les mêmes conditions que les associés.

Lorsque les décisions sont prises par voie de téléconférence téléphonique ou audiovisuelle, le Demandeur établit, dans un délai de huit (8) jours, à compter de la téléconférence, le projet de procès-verbal de séance après avoir indiqué :

- l'identité des associés présents ou représentés, en précisant, le cas échéant, les mandats donnés à cet effet. Dans cette hypothèse, les mandats sont annexés au procès-verbal ;
- l'identité des associés absents ;
- le texte des résolutions ;

- le résultat du vote pour chaque délibération.

Le Demandeur en adresse immédiatement une copie par tous moyens écrits, en ce compris par télécopie ou par transmission électronique, à chacun des associés. Les associés ayant pris part à la téléconférence en retournent une copie au Président, dans les huit (8) jours, après l'avoir signée, par tous moyens écrits, en ce compris par télécopie ou par transmission électronique.

A réception des copies signées par les associés, le Demandeur établit le procès-verbal définitif. Ledit procès-verbal dûment signé par le Demandeur, ainsi que la preuve de l'envoi du procès-verbal aux associés et les copies renvoyées dûment signées par les associés ainsi qu'il est indiqué ci-dessus sont immédiatement communiqués à la Société pour être conservés comme indiqué ci-après.

- 20.8. Les décisions de l'associé unique ou des associés, quel qu'en soit leur mode, sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial ou sur des feuillets mobiles numérotés ou sous format électronique conformément à la loi et aux règlements en vigueur. Les copies ou extraits des délibérations sont valablement certifiés par le Président, le Directeur Général, ou un fondé de pouvoir dûment habilité à cet effet.

- 20.9. Assemblées spéciales

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une décision collective des associés et sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Sous réserve des stipulations d'accords extrastatutaires entre les associés, les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les associés présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions de la catégorie concernée. Sous réserve des stipulations d'accords extrastatutaires entre les associés, les décisions sont prises à la majorité renforcée des deux tiers (2/3) des actions de la catégorie intéressée détenues par les associés présents (notamment par voie de téléconférence ou visio-conférence) ou représentés, y compris les associés ayant voté par correspondance.

Pour le reste, elles sont convoquées et délibèrent dans les mêmes formes et conditions que pour les décisions de la collectivité des associés.

ARTICLE 21 : INFORMATION DES ASSOCIÉS

- 21.1. L'ordre du jour, le texte des résolutions et les documents nécessaires à l'information des associés sont tenus à la disposition des associés ou de l'associé unique à l'occasion de toute consultation.
- 21.2. Plus généralement, l'associé unique ou les associés auront le droit de consulter, au siège social de la Société, les documents énumérés par l'article L. 225-115 du Code de commerce. L'exercice de ce droit de consultation sera cependant soumis aux conditions suivantes : (i) l'associé concerné devra informer la Société, raisonnablement à l'avance, de son intention d'exercer ce droit de consultation, et (ii) l'exercice dudit droit ne devra pas perturber le fonctionnement de la Société.

ARTICLE 22 : COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Les membres de la délégation du personnel du Comité Social et Economique, s'il en existe un, exercent auprès du Président les droits qui leur sont attribués par la loi.

ARTICLE 23 : EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

ARTICLE 24 : COMPTES ANNUELS

- 24.1. Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales conformément à la loi.
- 24.2. A la clôture de chaque exercice, le Président établit et arrête le bilan, le compte de résultat et l'annexe conformément à la loi.
- 24.3. L'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, une décision collective des associés statue sur les comptes de l'exercice écoulé chaque année dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice ou, en cas de prolongation, dans le délai fixé par une décision de justice.

ARTICLE 25 : AFFECTATION DES RÉSULTATS

- 25.1. Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice, fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.
- 25.2. Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.
- 25.3. Le bénéfice distribuable est constitué par les bénéfices de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des présents statuts, et augmenté de tout report bénéficiaire.
- 25.4. Ce bénéfice peut être mis en réserve, reporté à nouveau ou distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions leur appartenant.
- 25.5. L'associé unique ou les associés peuvent décider la distribution des sommes prélevées sur les réserves dont il(s) a (ont) la disposition, étant précisé que les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice, dans les conditions édictées par la loi.
- 25.6. Sauf en cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux associés ou à l'associé unique lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant de capital effectivement souscrit à la date en question, augmenté des réserves que la loi ou les présents statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après approbation des comptes, reportées à nouveau pour être imputées sur les bénéfices ultérieurs jusqu'à apurement.

ARTICLE 26 : MODALITÉS DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

- 26.1. En cas de pluralité d'associés, la collectivité des associés a la faculté d'accorder à chaque associé, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales ou en numéraire. Cette option est également offerte à l'associé unique.

La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par décision des associés sans qu'il puisse être supérieur à trois (3) mois à compter de celle-ci.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une décision collective des associés.

- 26.2. La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf (9) mois après clôture de l'exercice, sauf prorogation de ce délai par autorisation de justice.
- 26.3. Toutefois, le Président peut décider, s'il le juge opportun, le versement d'un acompte sur dividende dans les conditions prévues à l'article L. 232-12 du Code de commerce.

ARTICLE 27 : DISSOLUTION ANTICIPÉE

- 27.1. La dissolution anticipée de la Société peut être décidée par décision collective des associés ou par l'associé unique, conformément aux dispositions des Articles 19 et 20 ci-dessus.
- 27.2. Si la Société ne comprend qu'un seul associé personne morale, la dissolution pour quelque cause que ce soit entraîne la transmission universelle du patrimoine à l'associé unique personne morale, sans qu'il y ait lieu à liquidation dans les conditions prévues par la loi.

ARTICLE 28 : LIQUIDATION

- 28.1. Hormis les cas de fusion, de scission ou de réunion de toutes les actions en une seule main, si toutefois l'associé unique est une personne morale, la dissolution de la Société entraîne sa liquidation.
- 28.2. En cas de pluralité d'associés, la décision collective des associés, statuant à la majorité simple des actions ayant le droit de vote, règle le mode de liquidation, nomme le liquidateur et fixe ses pouvoirs.
- 28.3. Les associés sont consultés, à la même majorité, en fin de liquidation pour statuer sur le compte définitif de liquidation, sur le quitus de la gestion du liquidateur et la décharge de son mandat et pour constater la clôture de la liquidation.

Le produit net de la liquidation, après apurement du passif, est employé au remboursement intégral du capital libéré et non amorti des actions.

Le surplus, s'il en existe, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre d'actions de chacun d'eux.

Les pertes, s'il en existe, sont supportées par les associés jusqu'à concurrence du montant de leurs apports.

- 28.4. Après dissolution de la Société, les copies ou extraits sont signés par le liquidateur.

ARTICLE 29 : CONTESTATIONS

Toutes les contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la vie de la Société ou de sa liquidation, soit entre les associés ou l'associé unique et la Société, entre les associés eux-mêmes, concernant l'interprétation ou l'exécution des présents statuts ou généralement la conduite de l'activité de la Société, sont soumises aux tribunaux compétents.

Annexe 1

Décisions Stratégiques

Les décisions suivantes (les "**Décisions Stratégiques**") requièrent l'approbation préalable du Comité de Supervision statuant à la majorité qualifiée, (*Board Qualified Majority*, tel que ce terme est défini dans le pacte d'associés de la Société) :

- (i) toute décision relative à la détermination ou à la modification du business plan et du budget annuel et tout écart important par rapport au business plan et au budget annuel en vigueur ;
- (ii) toute décision entraînant un changement important des activités commerciales ou du modèle d'entreprise de la Société ;
- (iii) toute décision entraînant la vente, la cession, l'octroi de licences, le nantissement ou la constitution d'une charge sur une technologie ou une propriété intellectuelle importante, autre que les licences accordées dans le cadre de l'activité normale de l'entreprise ;
- (iv) tout transfert, nantissement ou autre cession d'autres actifs de la Société, sauf dans le cours normal des affaires, pour une valeur annuelle totale supérieure à EUR 100.000;
- (v) la conclusion d'un contrat de bail, de location ou de services d'exploitation, dans chaque cas pour une valeur totale sur la durée du contrat d'au moins EUR 250.000 ;
- (vi) toute décision entraînant un endettement, une responsabilité ou un engagement de paiement supérieur à EUR 300.000 sur une période de douze (12) mois, autre qu'un crédit commercial contracté dans le cadre de l'activité normale de l'entreprise ;
- (vii) toute décision relative à la création ou à l'autorisation de création de toute obligation ;
- (viii) toute décision d'accorder un prêt, autre qu'à une filiale directe ou indirecte détenue à 100% ;
- (ix) toute création, acquisition, vente ou liquidation de filiales ou de succursales, y compris tout transfert de titres émis par une filiale ;
- (x) toute décision entraînant l'acquisition de parts dans le capital d'une autre société et/ou d'actifs dépassant un montant annuel total de EUR 50.000 et/ou de propriété intellectuelle dépassant un montant annuel total de EUR 250.000;
- (xi) tout recrutement pour un salaire annuel brut supérieur à EUR 250.000 (bonus compris), le licenciement ou la modification de la rémunération des cadres dirigeants ;
- (xii) toute décision entraînant l'émission, l'octroi et/ou l'attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital aux employés, mandataires sociaux et consultants de la Société, et/ou toute décision relative à la détermination de leurs conditions (y compris les conditions d'acquisition) ainsi que la mise en œuvre de tout plan d'intéressement pour les employés ;
- (xiii) la conclusion, la résiliation ou la modification de tout accord (directement ou indirectement) entre la Société et un dirigeant, mandataire social ou associé ou l'une de leurs sociétés affiliées ou parties liées, y compris les membres de leur famille immédiate ou les entités contrôlées par des membres de leur famille immédiate ;
- (xiv) l'approbation des conventions réglementées telles que définies à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;

- (xv) l'engagement, la gestion et/ou le règlement par une société du groupe de tout litige, ou procédure arbitrale dont le montant en jeu est supérieur à EUR 100.000 ou toute procédure règlementaire ; et
- (xvi) tout changement concernant les commissaires aux comptes de la Société, la date de clôture de ses comptes annuels, ses politiques, bases ou méthodes comptables par rapport à celles applicables à la date des comptes de l'exercice clôturé avant la *Completion Date*, tel que ce terme est défini dans le pacte d'associés de la Société.